



Royaliste

POUR LA NATION, LA LOI ET LE ROI

MERCREDI 4 DÉCEMBRE 2024 - N° 1289 - 54^e ANNÉE - 5,00 € - BIMENSUEL DE LA NOUVELLE ACTION ROYALISTE

DIRECTEUR POLITIQUE : BERTRAND RENOUVIN

Une COP à bas coût

Les humains sont pleins de fantaisie. Voilà qu'ils viennent d'organiser la COP 29 « sur les changements climatiques » en Azerbaïdjan, au pays des derricks ! Mais pourquoi s'interdire un peu d'humour ? Ils avaient déjà construit dans le désert des stades de football climatisés et y préparent des Jeux asiatiques d'hiver. L'Arabie saoudite, si facétieuse, a même obtenu de présider la Commission pour les droits des femmes à l'ONU en 2025 ! Alors, sous de tels auspices, le résultat ne faisait aucun doute : c'est en effet une belle réussite des lobbies puisque l'échec est presque complet.

Échec financier tout d'abord, les pays n'ayant pu se mettre d'accord que sur un financement de 300 milliards par an au lieu des mille demandés. À défaut de lutter contre le réchauffement climatique, on économise sur le coût de la lutte. Échec de principe ensuite, puisque le rapport final de Bakou ne mentionne pas l'accord adopté l'année dernière appelant les nations à « abandonner les combustibles fossiles ».

Échec politique enfin, puisque nous savons tous qu'avec l'arrivée de Donald Trump aux commandes des États-Unis l'environnement va cesser d'être une préoccupation majeure dans le monde et que ce désintérêt va bloquer tout progrès dans ce domaine.

Mais réussite pour les affaires à coup sûr. Avec la montée inéluctable des océans, 800 millions de personnes devront être déplacées : de beaux contrats en perspective pour des logements, des infrastructures, pour tout. Le monde économique l'a parfaitement compris et depuis longtemps : le réchauffement climatique, comme la guerre, c'est bon pour les affaires et pour les cours de Bourse.

Bien sûr, cela détruit un petit peu notre monde. Mais on ne fait pas d'omelette sans casser des œufs.



SOURCE : WIKIPEDIA, PHOTO : MARINE DU BRÉSIL

Le budget des armées pour 2025 est tout juste au niveau de la loi de programmation militaire, sans anticiper les changements géopolitiques en cours.

Le risque de censure pourrait ramener notre budget à celui de 2024, annulant l'augmentation de 3,5 milliards des crédits militaires prévue par la loi de programmation. Mais celle-ci ne répond pas à la montée des menaces, qui prennent le caractère de véritables opérations de guerre. C'est oublier que l'effort de défense ne se compare pas à celui du gouvernement précédent, mais aux capacités et aux modes d'actions de l'agresseur.

Sommes-nous en mesure de gagner la guerre avant la guerre en persuadant l'ennemi que nous pouvons lui ménager des surprises ? Ou nous préparons-nous un nouveau juin 1940 ? L'année 2024 voit notre pays décliner stratégiquement. Il est temps de dépasser les calculs politiciens pour nous mettre à la hauteur du défi existentiel que nous propose l'histoire. **L'article d'Éric Cézembre en pages 2 et 3.**

Un monde en transition

Au sein du G20, entre les sept du G7 et les cinq BRICS, l'heure est à la concurrence autant qu'à la transaction pour réorganiser les flux internationaux.

La gouvernance économique et financière mondiale est l'affaire des puissances « les plus industrialisées » et de pays dits « émergents » tendant au consensus de Washington, mais visant en réalité à organiser un rapport de majorité à minorité. La Chine et la Russie, tout en ayant des visions et des moyens contrastés et poursuivant des objectifs qui leur sont

propres, entrent dans le jeu en s'efforçant de proposer des systèmes alternatifs qui visent à minorer le rôle du dollar et des États-Unis, dans une forme de glissement progressif sans doute plus lent qu'attendu, espéré ou redouté, et sans exclure un risque de fragmentation mondiale qu'implique toute phase de transition. **L'article d'Yves La Marck en page 7.**

Dans ce numéro :

Page 3 : Vers la fin du marché de l'électricité.

Page 5 : La souveraineté, un défi pour la France.

Page 12 : L'écologie et ses comités Théodule.

Page 15 : La politique selon Dante.

Page 16 : Quand la Révolution bascule dans la Terreur.

Page 18 : Le congrès de la NAR.

Page 20 : Éditorial : Non au Mercosur !



SOURCE : WIKIPÉDIA, PHOTO : ARNAUD KLOPFENSTEIN.

Troupes de marine en action. En 2025, les crédits alloués à la Défense atteindront tout juste 2 % du PIB.

Budget 2025

Notre défense préservée ?

par Éric Cézembre.

Le budget 2025 respecte, formellement, la loi de programmation militaire. Et assure la montée en puissance de nos armées. Le ministre des Armées, Sébastien Lecornu, l'affirme dans son livre *Vers la guerre*. « Circulez, m'sieurs-dames, y'a rien à voir ! » Un peu vite dit....

La loi de finances 2025 présentée par le gouvernement et actuellement en discussion au Sénat prévoit bien la progression fixée par la loi de programmation militaire 2024-2030 votée par le Parlement en juillet 2023 : + 3,5 milliards d'euros. Devons-nous pour autant être rassurés ? Le raisonnement classique, en matière de défense, repose en effet sur le trinôme menace-concept-moyens.

La menace. – L'actualité désigne une alliance des tyrannies, pour fer de lance le régime de Poutine, mais aussi la Chine qui aspire à l'hégémonie et considère le Pacifique comme lui revenant à terme. Deux zones de conflit potentiel, aux confins de l'Europe et dans l'immensité du Pacifique.

En Europe, les états-majors de nos alliés voisins de la Russie évoquent l'éventualité d'une agression à terme de quelques années. On peut imaginer quelle en serait la méthode : s'en prendre à un seul pays, utiliser la menace nucléaire pour une sanctuarisation agressive, faire pe-

ser sur les autres puissances européennes une menace visant à effrayer leur opinion publique pour les contraindre à se tenir à l'écart. Le récent sabotage de câbles sous-marins entre dans cette stratégie, dès le temps de paix. Nous sommes vulnérables, qu'il s'agisse d'éliminer les quelques dizaines de pylônes sans lesquels notre réseau électrique s'effondre, d'enflammer nos banlieues, ou de cibler quelques-unes de nos villes emblématiques à l'aide des missiles rustiques mais puissants que subit l'Ukraine.

Outre-mer, l'amiral Vandier, alors chef d'état-major de la Marine, n'excluait pas, en 2021, un « *coup de force* » contre un territoire ultramarin et des combats navals violents.

Un concept ? – Notre concept de défense est connu : la dissuasion s'appuyant, en dernier recours, sur l'arme nucléaire, pour rendre la guerre absurde. Ce concept est simple et robuste, pour autant que le premier étage de la fusée, les forces conventionnelles, soit crédible.

Les choses se compliquent quand on envisage nos alliés en Europe. Contre une puissance nucléaire, le « *parapluie nucléaire américain* » ne protège que les forces américaines, et la solidarité des États-Unis n'est, même en matière conventionnelle, plus garantie. Existe-t-il une doctrine stratégique commune ? À l'époque de la guerre froide, la doctrine otanienne reposait sur deux idées : *Air land battle*, utiliser à fond la supériorité aérienne, et *Follow on forces attack*, s'en prendre au second échelon du Pacte pour étouffer son offensive. Quelle est l'actuelle doctrine, dans un contexte où chaque allié a ses intérêts propres et divergents ? Les alliés européens seront-ils plus cohérents face à une agression directe que pour soutenir l'Ukraine ?

Des moyens ? – Le réarmement des États européens, surtout de ceux qui ont le malheur d'avoir la Russie pour voisine, s'effectue certes, mais pourrait être pris de vitesse.

Notre pays, lui, continue à mener son train de sénateur, malgré les bavardages sur une prétendue économie de guerre. Nous avons l'ambition de fournir une division et de commander un corps d'armée dans le cadre d'une éventuelle coalition, mais cette capacité nous donnera de moins en moins d'influence sur la prise de décision. 2 % du PIB français consacré à la défense se comparent de plus en plus défavorablement à 2 % du PIB allemand. Certes, nos choix techniques se révèlent

judicieux, les entreprises françaises font preuve de réactivité et d'inventivité; le programme Scorpion, dont les matériels arrivent progressivement en unité, ouvre à nos forces l'univers du combat interactif; nos militaires s'entraînent activement au combat de haute intensité. Mais les stocks de munitions restent très en deçà du besoin minimum pour affronter ce combat.

Arroser le bonsaï ? – Surtout, les responsables politiques ont choisi de ne pas remettre en cause le format hérité de deux générations d'économies irresponsables. Nous avons une « armée bonsaï », tout de l'arbre sauf la taille. Le choc venu, nous pèserions peu, et ne pourrions défendre à la fois les confins de l'Europe et nos concitoyens ultramarins. Les forces de souveraineté affectées dans nos communautés d'outre-mer ont fondu de 20 % entre 2000 et 2015, et l'effort programmé ne les mettra pas en position d'affronter un vrai combat, même après l'arrivée des nouveaux patrouilleurs d'outre-mer qui ne semblent pas répondre totalement aux attentes.

Même à ce niveau, rien n'est acquis. – Le gouvernement n'a pas assaini nos finances, la menace des marchés pèse à tout moment. Or, Bercy est toujours en embuscade et applique sans faiblesse l'adage « *Si c'est un combat loyal, c'est que vous l'avez mal préparé* ». Interrogé par la commission de la Défense sur le gel d'une partie des crédits, le ministre a affirmé que jusqu'ici ils avaient toujours été dégelés. On verra ! De même, le coût des opérations extérieures et intérieures a certainement été sous-estimé, comme l'aide à l'Ukraine. Bercy s'efforcera de les prélever sur les crédits de la loi de programmation. Méfiance donc ! N'oublions pas qu'il ne s'agit pas de gagner de justesse, en versant le sang de nos jeunes et en subissant des destructions de biens précieux, une guerre ouverte, mais de persuader l'adversaire de ne pas s'y risquer. Préparer la guerre aujourd'hui, c'est d'abord être suffisamment dissuasif pour qu'elle n'éclate pas ■

Politique de l'énergie

« Nœud gordien » électrique

Il est fascinant de constater à quel point le gouvernement est écartelé entre la nécessité de contenir la colère sociale qui monte et sa soumission irrationnelle à l'idéologie et aux injonctions bruxelloises.

Le 19 novembre, l'Autorité de la concurrence demande au gouvernement d'organiser la suppression par étapes des tarifs réglementés de vente (TRV) de l'électricité, car ils sont « un obstacle au libre jeu de la concurrence ».

Le même jour, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) recommande au gouvernement exactement le contraire, à savoir que les TRV soient maintenus pour les cinq prochaines années, considérant le rôle majeur qu'ils jouent au bénéfice du consommateur.

Le 26 novembre, le Sénat rejette une disposition du projet de loi de finances (PLF) du gouvernement visant à autoriser une hausse de la fiscalité de l'électricité, pour la taxer à un niveau supérieur à la période d'avant-crise énergétique. Un vote très large, à main levée, avec des voix de droite comme de gauche, a permis de repousser cette mesure par laquelle le gouvernement espérait obtenir plus de 3 milliards d'euros de recettes. Les sénateurs ont notamment compensé celles-ci par un relèvement de la taxe sur le gaz, pour un gain estimé à 1,2 milliard d'euros. D'après le rapporteur général LR Jean-François Husson, la facture des ménages chauffés au gaz augmenterait d'environ 60 euros par an pour une maison de 100 m², alors que pour une même maison chauffée à l'électricité, celle-ci atteindrait 200 à 300 euros annuels supplémentaires avec la proposition gouvernementale.

Les consommateurs, particuliers comme entreprises, ont plébiscité les TRV en 2022 quand les prix de l'électricité sur les marchés de gros ont flambé, entraînant avec eux la tarification des abonnements « au prix de marché ».



SOURCE : WIKIPÉDIA, PHOTO : BENOÎT PRIEUR.

Échaudés par des factures qui se sont envolées, plus d'un million de consommateurs ont alors troqué leurs contrats pour des abonnements aux TRV, donnant un brusque coup de frein à la transformation du marché telle que l'exige Bruxelles au nom du mythe de « la concurrence libre et non faussée » qui « fait baisser les prix ».

Il est en effet flagrant que, contrairement à ce qu'affirme l'Autorité de la concurrence, l'ouverture à la concurrence n'a jamais prouvé sa capacité à faire baisser les prix ni à augmenter les investissements productifs dans la production d'électricité. C'est justement faute d'investissements privés que les gouvernements précédents se sont résolus à construire six nouveaux EPR avec EDF. Pour financer ces investissements, il faut des recettes sur plusieurs dizaines d'années, ce qui implique de contrôler le prix de vente de l'électricité.

Par ailleurs, l'électricité ne peut pas être considérée comme une marchandise ordinaire, mais doit être vue comme un « droit à l'énergie », facturable et accessible à chacun selon ses besoins et ses moyens. Enfin, la production électrique française étant à près de 90 % décarbonée (nucléaire 68 %, hydraulique 21 %, et éolien) et bénéficiant d'un prix de revient favorable aux consommateurs français, particuliers comme entreprises, elle est un outil essentiel et stratégique pour la compétitivité économique, la souveraineté et la transition énergétique et environnementale.

La maîtrise de la production et des prix de l'électricité doit donc être uniquement d'essence politique et démocratique et en aucun cas soumise à l'idéologie fallacieuse d'un « marché » qui n'a de réalité que dans l'esprit des technocrates de la Commis-

Sur le mur de Jean Chouan

À L'HORIZON 2020, AVOIR LE MEILLEUR AVION, LE MEILLEUR CANON, LE MEILLEUR CHAR, LE MEILLEUR SOUS-MARIN DU MONDE. OK, C'EST FAIT.



À L'HORIZON 2040, AVOIR PLUSIEURS EXEMPLAIRES DE CHAQUE.



À L'HORIZON 2050, AVOIR LES HOMMES ET LES MUNITIONS QUI VONT AVEC, ET...



...D'ICI-LÀ, CONVAINCRE L'ENNEMI D'ATTENDRE QUE NOUS SOYONS PRÊTS.



sion européenne et de nos dirigeants politiques depuis plus de 40 ans.

Il est grand temps que ces derniers – et ceux qui leur succéderont – en prennent conscience et tranchent enfin ce « *nœud gordien* » : ils ne s'en porteront que mieux et nous avec. ■

LOÏC DE BENTZMANN.

Rassemblement national

La tentation libérale

Lors des débats sur le budget, les multiples revirements du Rassemblement national illustrent de profonds désaccords stratégiques en son sein : la ligne populiste impulsée par Marine Le Pen cohabite de plus en plus péniblement avec celle de l'union des droites prônée par Jordan Bardella.

Ce que je cherche, ouvrage récent du président du Rassemblement national, a au moins le mérite d'affirmer une stratégie politique : « *Les victoires futures passeront par l'unité du camp patriote, par une capacité à agréger les orphelins d'une droite plus orléaniste.* » À l'instar du défunt Patrick Buisson, disciple de Maurras et intellectuel organique de la « *droite hors les murs* », Jordan Bardella est convaincu de la nécessité d'une union des droites. En somme, il s'agit d'unir les classes populaires et une partie de la bourgeoisie conservatrice, autour de la lutte contre l'immigration. D'ailleurs, Jordan Bardella est très élogieux à l'endroit de Nicolas Sarkozy, dernier homme politique ayant conduit cette entreprise. Dans le cadre des dernières élections législatives, l'alliance avec Éric Ciotti apparut comme un premier pas en ce sens. Et, au sein du RN, cette démarche est plébiscitée par certains élus du parti. Ainsi Thomas Ménagé, député du Loiret, ou encore Franck Allisio (Bouches-du-Rhône) sont favorables à cette mutation du RN en parti de droite classique. Toutefois, ce projet rencontre des résistances.

Jérôme Sainte-Marie, devenu conseiller de Marine Le Pen et chargé de la formation des cadres au sein du RN, produit une

analyse socio-électorale différente de celle de Patrick Buisson. Dans son ouvrage *Bloc contre bloc – La dynamique du macronisme* (2019), l'ancien sondeur postule que la victoire du RN se fera en cimentant les perdants de la mondialisation (classes populaires et moyennes) contre le bloc élitare et bourgeois incarné temporairement par le macronisme. Cette stratégie populiste semble davantage plaire à Marine Le Pen. Son nouveau directeur de cabinet, Ambroise de Rancourt, ancien énarque passé par La France insoumise, s'inscrit également dans cette tendance.

Sur les bancs de l'Assemblée nationale, les débats relatifs au budget manifestèrent l'incompatibilité profonde de ces deux stratégies. Philippe Tanguy, député de la Somme et rédacteur du programme économique du RN en 2022, plutôt populiste, prend des positions assez proches de la gauche sur le plan budgétaire et fiscal. Il

dénonce l'influence de certains conseillers, partisans à ses yeux d'un « *reaganisme pur* ». D'autres, plus proches de Jordan Bardella, souhaitent expurger les mesures bridant le capital, comme le montre l'hostilité au relèvement de la *flat tax*, dispositif mis en place sous Macron. Cette tentation du libéralisme économique s'explique pour deux raisons majeures. Premièrement, au sein des équipes du Rassemblement national, nous assistons à l'arrivée massive de collaborateurs classiquement libéraux-conservateurs. À cela s'ajoutent les nombreuses et récentes rencontres avec les hautes sphères économiques : l'influence du patronat est déterminante. Pour le moment, ces clivages socio-économiques sont transcendés par la thématique identitaire. Cependant, l'électorat populaire maintiendra-t-il son adhésion devant ce qui pourrait apparaître comme un virage néolibéral du RN ? ■

LÉON LETELLIER.

La politique au crible

■ **Censure et après censure.** – Annoncer, comme l'a fait Michel Barnier, le 26 novembre sur TF1, qu'une censure entraînerait « *des turbulences graves sur les marchés financiers* » est de bonne guerre. Mais quand Maud Bregeon, la porte-parole du gouvernement, renchérit en évoquant « *un scénario à la grecque* », ce n'est pas sérieux. Et pas davantage quand Bruno Retailleau dit craindre que « *la France tombe, soit précipitée dans un gouffre* ». La présidente de l'Assemblée nationale, Yaël Braun-Pivet, a sagement rappelé qu'il existe des dispositions constitutionnelles pour reconduire le budget 2024 en 2025 et que le risque d'un « *shutdown à l'américaine* » n'existe pas chez nous. Pour autant, la censure ouvrira nécessairement une nouvelle période de crise et la petite musique d'une démission possible du chef de l'État recommence à se faire entendre dans la classe politique. Charles de Courson l'évoque ouvertement et Sébastien Chenu, le vice-président du RN, estime qu'elle finira par « *aller de soi* ».

■ **Vers la rupture du NFP ?** Au moment où une censure s'annonce, les positions des partis qui composent le NFP sont de plus en plus désaccordées. Dernier incident en date : le 24 novembre, sur France Inter, Boris Vallaud, patron des députés PS, exprime son intention, en cas de chute de l'équipe Barnier, de proposer, aux groupes parlementaires de « *l'arc républicain* » un « *accord de non-censure* » pour permettre au gouvernement suivant de tenir jusqu'à une éventuelle dissolution. Fureur de Mélenchon qui accuse le PS d'être « *en train d'organiser un nouveau socle commun* » avec macronistes et droite LR et de vouloir se débarrasser des Insoumis. Tout cela sur fond de préparation du prochain congrès du PS, alors que François Hollande et ses amis sont à la manœuvre pour débarquer

Olivier Faure, changer de ligne et élire un premier secrétaire plus « *flexible* ». Vallaud par exemple !

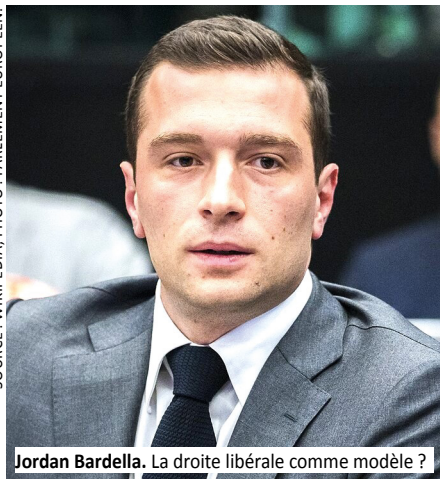
■ **Congrès des maires.** – Reconnaissons à Michel Barnier un réel talent pour mettre les élus locaux dans sa poche, y compris lorsqu'il prévoit de les maltraiter dans son projet de budget. Au 106^e Congrès des maires de France, qui s'est tenu du 19 au 22 novembre à Paris, le Premier ministre a su brosser les participants dans le sens du poil, en laissant entendre que les 5 milliards d'euros de prélèvement sur leurs recettes pourraient être revus à la baisse lors du passage du PLF au Sénat et qu'il était prêt à discuter de toutes les revendications qui leur tiennent à cœur (cumul des mandats, normes environnementales, statut de l'élu...). Il a même eu droit à une ovation.

■ **Nouvelle-Calédonie.** – Un nouveau signal positif en vue de la reprise du dialogue sur l'avenir institutionnel de l'archipel : Emmanuel Tjibaou, le fils du dirigeant historique kanak Jean-Marie Tjibaou, élu député en juin dernier et considéré comme un réaliste, a été désigné comme président de l'Union calédonienne, la principale formation indépendantiste qui tenait son congrès le 24 novembre dernier. M. Tjibaou a affirmé sa volonté de reprendre les discussions dans un « *climat apaisé* ». Alcide Ponga, président du Rassemblement (loyaliste), s'est félicité du retour de l'ensemble des formations indépendantistes à la table des négociations.

LAURENCE THUREL.



SOURCE : WIKIPÉDIA, PHOTO : PARLEMENT EUROPÉEN



Jordan Bardella. La droite libérale comme modèle ?



SOURCE: WIKIPÉDIA, PHOTO: OTTAVIANI SERGE.

Droit

La souveraineté, un défi pour la France

par Jacques Duconseil.

La souveraineté apparaît comme un mot qui s'est banalisé et qui, au fil des années, s'est vidé de sa substance. On parle de souveraineté industrielle ou énergétique, par exemple, sans trop s'interroger sur le sens de ce terme. Le Conseil d'État, dans son rapport annuel 2024, revient sur ses fondements et propose des pistes pour l'enrichir.

La souveraineté est d'abord un concept juridique toujours d'actualité. Plus simplement, c'est la liberté de choisir. Est souverain celui qui dispose du « dernier mot » pour un territoire ou une population donnée. La notion de souveraineté puise ses racines dans la philosophie politique dès l'Antiquité et le Moyen Âge, même si c'est à la Renaissance que naît sa forme moderne, notamment avec Jean Bodin (vers 1529-1596), qui la définit comme la puissance « *perpétuelle et absolue* » de dire le droit, et Thomas Hobbes (1588-1679), qui théorise l'État souverain. La Révolution française, inspirée notamment par la pensée de John Locke (1632-1704) et celle de Jean-Jacques Rousseau (1712-1778), mais aussi par la Révolution américaine qui vient d'avoir lieu, transfère la souveraineté du roi vers la Nation, établissant ainsi le principe de base de la démocratie moderne: « *Le principe de toute Souveraineté réside essentiellement dans la Nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.* » (article 3 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789).

Ainsi l'année 1789 marque-t-elle un tournant important dans l'histoire de la souveraineté. – Son titulaire n'est plus le monarque doté de la puissance de dire la loi par l'onction du droit divin, mais la Nation, qui préexiste en principe à l'État et dispose du pouvoir constituant, c'est-à-dire de la capacité d'organiser le pouvoir et de le li-

miter. Ce faisant, la Révolution française jette les fondations de l'assise démocratique de la souveraineté et du cadre constitutionnel libéral qui perdure aujourd'hui.

En dépit des nombreux débats qui sont venus questionner la notion de souveraineté tout au long des XIX^e et XX^e siècles, notamment entre partisans de la souveraineté du peuple et tenants de celle de la Nation, le concept s'est imposé en droit positif: d'abord à l'occasion des Constitutions successives de 1791, de l'an I (1793) et de l'an III (1795), puis à nouveau avec celles des II^e (1848), III^e (1875) et IV^e Républiques (1946). La Constitution de 1946, élaborée après les drames de la Seconde Guerre mondiale, a opéré une synthèse, en proclamant que la souveraineté nationale appartient au peuple (article 3) et que le droit international prime sur les lois nationales (articles 26 et 28), synthèse qu'a reprise à son compte la Constitution de la V^e République (1958), en y ajoutant un mécanisme visant à assurer la primauté effective de la Constitution sur les lois avec l'établissement d'un contrôle de constitutionnalité des lois.

La souveraineté s'exprime par la voix des parlementaires d'abord, et ensuite, dans des conditions fixées par nos institutions, par le peuple souverain par le biais du référendum. Au sommet de notre ordre juridique interne, la constitution doit toujours avoir « *le dernier mot* ». Le Conseil constitutionnel y veille pour les lois, comme le rappellent le Conseil d'État mais

aussi le juge administratif ou judiciaire dans le cadre de leurs prérogatives respectives.

L'intérêt du rapport publié par le Conseil d'État consiste à explorer des pistes d'amélioration des conditions d'exercice de la souveraineté que l'on va maintenant examiner pour les plus intéressantes. – Il propose d'abord des réponses à la crise de la représentation qui mine notre démocratie: il s'agit de développer les outils de participation à la vie citoyenne au niveau local, mais aussi, et c'est plus original, de renouveler la pratique référendaire en proposant d'instaurer des choix multiples, comme cela se fait parfois à l'étranger, et non une simple réponse binaire (oui/non), comme cela se pratique actuellement.

Il suggère ensuite de mieux éduquer à la citoyenneté en révisant en profondeur l'enseignement moral et civique. Plus original, il prône pour les adultes une stratégie s'appuyant par exemple sur des visuels, des questionnaires accessibles dans tous les espaces d'accueil du public, mais également par de nouvelles séries télévisées... Il s'agit aussi de conforter notre capacité collective et individuelle à faire preuve d'esprit critique dans un contexte où les vecteurs d'information se multiplient (médias, réseaux sociaux), en s'assurant qu'elle soit indépendante, fiable et pluraliste. Il est crucial de soutenir les acteurs en capacité d'évaluer la fiabilité des informations diffusées en ligne (*fact checking*), à commencer par l'Agence France-Presse (AFP), selon ses préconisations. Il en est de même de la régulation menée par l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (ARCOM).

La haute juridiction administrative insiste enfin sur un aspect peu débattu mais essentiel pour la défense de notre souveraineté nationale: l'articulation entre la souveraineté nationale et l'appartenance à l'Union européenne. L'Union ne disposant que d'une compétence d'attribution, il importe que ses institutions veillent au strict respect des traités. À cet égard, la dernière Commission s'est dotée d'un vice-président notamment en charge de veiller au respect du principe de subsidiarité: on pourrait prévoir la présentation d'un bilan annuel de l'application du principe de subsidiarité par ce membre de la Commission. Tout un programme!

Les dix propositions du Conseil d'État ont l'avantage de recentrer le débat sur la nécessaire défense de la souveraineté nationale qui est un des socles de notre démocratie, alors que notre pays voit quotidiennement sa souveraineté bafouée. On ne peut que regretter que ce rapport n'ait pas fait l'objet d'un plus large débat, car il s'agit d'un sujet qui n'intéresse pas seulement la philosophie politique ou les spécialistes de nos institutions, mais qui doit tous nous concerner car, finalement, il est au cœur de notre histoire et de notre avenir. ■

Budget 2025

La copie Barnier

Quel sera l'avenir du budget présenté par l'équipe Barnier ? Après le rejet de sa partie recettes par l'Assemblée nationale et alors qu'une censure s'annonce, la confusion est totale. Nous avons néanmoins voulu présenter à nos lecteurs les grandes lignes de la copie initiale du gouvernement pour identifier les points qui font débat.

Le gouvernement Barnier ayant finalement été nommé au mois de septembre, il a pu s'atteler à sa première et principale tâche : le budget pour l'année 2025. La bataille n'est pas finie et elle est déjà très rude.

Le changement de gouvernement n'a pas empêché que le budget projeté soit dans la ligne du précédent. Ainsi, le dossier de presse est intitulé *Une dépense maîtrisée, un effort juste, une France souveraine*, après un budget 2024 qui parlait déjà de « maîtriser la dépense »... pour un exercice qui devait finir à 6,1 % de déficit.

Dès ses premières prises de parole, le nouveau ministre du Budget, Laurent Saint-Martin, a tenu des propos alarmistes, annonçant un déficit 2024 plus important que prévu. Bien sûr, cette situation est liée aux dépenses engendrées par les crises sanitaire, énergétique et inflationniste. Les taux d'intérêt ont augmenté, poussant la charge de la dette à la hausse. Cependant, le gouvernement pointe plus particulièrement les dépenses des collectivités locales ainsi que des recettes fiscales moins importantes que prévu, pour expliquer cette augmentation imprévue du déficit.

Plus encore que les budgets précédents, l'objectif affiché est à l'économie. Le projet annoncé vise un objectif de 5 % de déficit pour 2025 et se fixe pour horizon de revenir sous les 3 % en 2029. Le tout en promettant qu'il n'y aura « *ni cure d'austérité ni matraquage fiscal* ». Le mot d'ordre reste l'éternel « *faire mieux avec moins* ».

Dans cet esprit, le projet de loi de finances se propose de trouver 60 milliards d'euros pour la seule année 2025. Ce montant présente deux volets.

D'une part, le calcul table sur 20 milliards d'augmentation de recettes. La principale annonce en la matière est une contribution supplémentaire, dont le gouvernement assure qu'elle sera temporaire. Celle-ci concernerait les ménages aux revenus les plus élevés (ceux dont le revenu fiscal de référence dépasse 500 000 euros pour un couple, sur une année, soit 0,3 % des ménages) ainsi que les plus grandes entreprises (au chiffre d'affaire annuel dépassant le milliard d'euros). Le gouvernement espère tirer 10 milliards de ce double effort. Le reste des recettes espérées proviendrait notamment de la hausse des taxes sur l'énergie, de la fiscalité « verte » (sur les billets d'avion notamment). La « loi

Airbnb » votée par l'Assemblée nationale fin octobre, en rabotant la niche fiscale favorable aux loueurs en meublé, devrait également rapporter aux caisses de l'État.

D'autre part, Bercy cherche à obtenir 40 milliards d'euros de réduction de la dépense publique. Cet effort serait réparti entre les administrations de l'État, de sécurité sociale et les collectivités territoriales. L'État à lui seul représenterait la moitié de ces économies. 15 milliards sont déjà ciblés dans la copie transmise à l'Assemblée. Ce montant serait atteint par la stabilisation des crédits entre les budgets 2024 et 2025, en ne répercutant donc pas l'inflation sur les budgets. Des baisses d'effectif « ciblées » sont également prévues. C'est surtout l'enseignement qui est mis à contribution : 4 000 postes d'enseignants se-

raient supprimés. Les missions défense et justice, en revanche, profiteraient chacune de quelques centaines de recrutements. 5 autres milliards d'économies sont prévus par amendements dans la suite des débats. C'est dans ce cadre que des propositions ont été faites ces derniers jours, concernant les arrêts maladie des fonctionnaires.

Le projet est maintenant dans les mains des sénateurs et repartira vers l'Assemblée à la mi-décembre. Avec une Assemblée plus fragmentée que jamais, le budget qui ressortira des débats pourrait être soit très différent du texte initial, soit adopté au forceps grâce au 49.3, soit rejeté après une censure du gouvernement. En débouchant, dans ce dernier cas, sur un joli bazar... ■

ALARIC FEL.

La quinzaine sociale

■ **Automobile.** – La crise du secteur s'accélère avec l'annonce, par Valeo, de la suppression de près d'un millier d'emplois dans huit sites français de sa division « voitures électriques ». En cause : le lancement différé de nouveaux modèles par les constructeurs. Année noire également pour Stellantis, qui annonce un recul historique de sa production (600 000 véhicules contre 750 000 prévus).

■ **Plans sociaux.** – Les syndicats et le patronat anticipent une explosion des licenciements en 2025. Selon la CGT, 286 plans sociaux sont en préparation et pourraient concerner 200 000 emplois dans la grande industrie, les banques et les assurances. La CFDT estime, de son côté, à plus de 23 000 le nombre d'emplois supprimés pour le seul mois de novembre.

■ **Corse.** – Le président d'EDF, Luc Rémont, a posé, le 22 novembre sur le site du Ricanto, la première pierre d'une centrale électrique au colza. Lors de son entrée en fonctions prévue en 2027, cette nouvelle unité remplacera l'actuelle centrale de Vazzio qui fonctionne au fioul lourd, et réduira des deux tiers les émissions de CO₂. Grâce à l'utilisation de la biomasse et du solaire, l'Île de Beauté vise une production de 80 % d'énergies renouvelables à l'horizon 2030.

YVONNE CHASSARD.

■ **Crise agricole : divergences entre les syndicats.** – À quelques semaines de l'élection des nouvelles chambres d'agriculture, la mobilisation des agriculteurs s'est déroulée sur fond de tensions entre les différents syndicats et principalement entre les deux plus puissants, la FNSEA et la Coordination rurale (CR), malgré un commun rejet du projet de traité de libre-échange entre l'Union européenne et le Mercosur.

Se sentant pousser des ailes, la Coordination rurale, présidée par Véronique

Floc'h, assume son statut d'agitatrice d'idées, invitant le philosophe Michel Onfray à son congrès de Poitiers, tout en s'autorisant des démonstrations de force devant certaines préfectures, par exemple dans son bastion du Lot-et-Garonne. De quoi s'attirer des critiques de la FNSEA et du président de l'assemblée permanente des chambres d'agriculture, Sébastien Windsor. Pour autant, Mme Floc'h est une syndicaliste responsable qui sait tenir ses troupes : les « violences » sont restées très symboliques et il faut s'en féliciter.

Plutôt que d'engager un bras de fer avec les autorités, la FNSEA préfère sensibiliser et informer les Français sur la gravité de la situation, quitte à se voir reprocher sa tradition de cogestion des affaires agricoles avec les gouvernements successifs. Quitte aussi à devoir assumer son positionnement pro-européen, là où la CR s'est toujours voulue souverainiste depuis sa fondation en 1991. Le président de la FNSEA, Arnaud Rousseau, par ailleurs dirigeant du puissant groupe agro-industriel Avril (marques Puget, Lesieur...), s'est en tout cas retrouvé dans un face-à-face tendu le 22 novembre avec l'organisation rivale à Agen. Cette tension très palpable entre syndicats pourrait se poursuivre jusqu'aux scrutins professionnels de janvier.

JEAN BONGRAIN.





SOURCE: WIKIPÉDIA. PHOTO: PRÉSIDENTIE D'AZERBAÏDJAN.

Le 16^e Sommet des BRICS à Kazan d'octobre 2024. Outre les 9 États membres, l'ONU et 29 autres pays y étaient représentés.

BRICS+ versus G20

La majorité mondiale

par Yves La Marck.

Le concept de « *majorité mondiale* », dévoilé au sommet des BRICS, à la place du « *Sud global* », exprime le projet d'un nouvel ordre international étendu à la planète.

La question de la majorité se pose en termes politiques et en termes économiques. Politiquement, elle a été soumise le 2 mars et le 7 avril 2022 à l'Assemblée générale des Nations unies : 143 États sur 193 avaient condamné l'agression russe de l'Ukraine, mais 100 États se tinrent à l'écart des sanctions lors du second vote. Moscou pouvait se prévaloir de la formule : « *Qui n'est pas contre moi est avec moi.* » 38 États étaient invités à Kazan du 22 au 24 octobre. Les BRICS + étaient au nombre de neuf depuis l'élargissement décidé il y a un an (Iran, Émirats arabes unis, Égypte, Éthiopie). À l'addition de nouveaux États, les membres fondateurs (Brésil, Russie, Inde, Chine, South Africa) ont préféré la création d'un statut intermédiaire de « *pays partenaires* » : treize États ont pu ainsi s'associer au groupe existant, cinq dans la mouvance de Moscou (Biélorussie, Kazakhstan, Ouzbékistan, Cuba, Vietnam), trois autres asiatiques (Indonésie, Malaisie, Thaïlande), trois africains (Algérie, Nigeria, Ouganda), la Turquie et la Bolivie. Dans ce choix, on ne voit pas trop la patte de l'Inde ni du Brésil (qui a néanmoins mis son veto au Venezuela), ni de l'Afrique du Sud. La Chine en revanche en a profité

pour attirer dans ses filets les trois grands de l'Asie du Sud-Est sans qu'ils se coupent de l'Occident.

L'idée est de créer un club exclusif qui soit l'axe d'une révolution dont les promoteurs (Chine ou Russie ?) sont seuls en contrôle, et non de s'institutionnaliser pour devenir une organisation de plus. Certes, le groupe possède une banque de développement, basée à Shanghai, présidée par l'ex-présidente brésilienne Dilma Rousseff. Le sommet de Kazan a approuvé la mise en place d'un système de compensation qualifié de BRICS-Pay, ou BRICS-Clear, rival du SWIFT, nécessaire pour faciliter les échanges non plus à travers le dollar mais des monnaies nationales parfois non convertibles (exemple : yuan contre reais), sa création étant précipitée pour contrer l'application des sanctions contre la Russie.

Stocks et flux. – Le premier test s'est présenté dès le sommet du G20, des économies émergentes, à Rio de Janeiro les 18 et 19 novembre. Les cinq membres fondateurs des BRICS en font partie, face au G7 supposé regrouper les grands pays industrialisés (États-Unis, Royaume-Uni,

Japon, Canada et Union européenne). Sept États ne font partie ni des uns ni des autres, dont trois semblent pencher vers les BRICS (Indonésie, Turquie et Arabie saoudite, cette dernière ayant été appelée à adhérer au groupe sans avoir ratifié) et trois plutôt occidentaux (Australie, Corée du Sud, Argentine, celle-ci considérée par le Brésil comme possible membre des BRICS jusqu'au tête-à-queue de l'élection de Javier Milei), enfin un éternel inclassable, le Mexique, trop près des États-Unis.

Pour faire pendant à l'Afrique du Sud sans devoir choisir un État partenaire plutôt qu'un autre, le G20 a admis l'Union africaine en tant que telle, à présidence tournante chaque année. Selon les diverses évaluations statistiques, les BRICS et le G7 semblent proches de s'équilibrer autour d'environ chacun un tiers de PNB ou PIB (nominal ou PPA, parité de pouvoir d'achat). Les chiffres varient beaucoup selon les méthodes de calcul, surtout si l'on inclut, côté G7, l'Union européenne dans sa masse (et non les seuls trois membres individuels, Allemagne, France et Italie). L'important n'est pas tant les montants absolus que la tendance. Il apparaît hors de contestation que la part des BRICS en dix ans a doublé et que celle du G7 a régressé. La part des tiers a également sensiblement progressé.

En vérité, ce type de comparaison rencontre des limites. Il n'est pas – ou plus – tout à fait exact d'assimiler le premier groupe à un « *Occident collectif* » et le second à un « *Sud global* », catégories plus médiatiques. En ce sens, le terme de

« *majorité mondiale* » présente une plus grande pertinence même si on discerne bien le motif sous-jacent. De plus en plus de pays jouent sur les deux tableaux. En fait, la majorité appartient aujourd'hui aux multi-alignements, comme le disait le ministre indien des Affaires étrangères, y compris en Occident ou ce qui s'en rapproche. La Turquie est un exemple de choix, mais l'Inde et le Brésil en sont aussi.

Il n'y a pas, de part et d'autre, de constitution de « *blocs* » cohérents comme au temps de la guerre froide, ni de formation d'empires continentaux par une géographie de proximité. D'abord, parce que ces « *groupements* » sont définis par leurs échanges intercontinentaux, donc à prédominance maritime, même quand la Chine joue la ceinture et la route. Ensuite, parce que parler de BRICS ou d'Occident jette un voile complaisant sur les différences internes à chacun : si le poids économique des BRICS s'est accru aussi fort, cela est dû pour l'essentiel à la Chine qui compte environ pour les deux tiers du poids total de ses cinq membres même étendus à neuf. Au sein du G7, les États-Unis comptent toujours pour au moins la moitié du total, l'Union européenne pour l'autre moitié, sans gommer les rivalités commerciales à l'intérieur de celle-ci.

Les tendances se sont accélérées depuis deux ans. Le commerce intra-BRICS a pris une ampleur inégalée pour la simple raison que, du fait des sanctions, la Russie a dû – et a su – réorienter plus d'un tiers de son commerce extérieur en direction essentiellement de la Chine. Les échanges russo-chinois ont été multipliés par quatre entre 2008 et 2024, dont + 26 % pour la seule année 2023 : ils s'établissent à 240 milliards de dollars, réglés pour l'essentiel dans les monnaies nationales. Plus du tiers des importations russes viennent de Chine. La balance demeure à l'avantage de la Russie qui se prépare à fournir un maximum de pétrole à la Chine par un oléoduc sibérien quasiment achevé (fournissant à terme 55 % des besoins chinois au lieu de 15 % aujourd'hui). L'Inde est également le premier importateur de pétrole de Russie. L'adhésion aux BRICS de l'Iran et des Émirats arabes unis – qui aurait voulu s'étendre à l'Arabie saoudite – trouve ici tout son sens. C'est une réalité économique, financière et stratégique, mais qui ne fait pas du groupe des BRICS autre chose que ce qu'il est.

Le dollar toujours vert. – Le système d'échanges commerciaux internationaux, pétrole et le reste, est une chose. L'usage du dollar devrait normalement continuer de reculer, et avec lui, la part du dollar à conserver dans les réserves des banques centrales pour faire face aux déficits. Mais le système financier international est loin de se limiter aux échanges de biens. Le dollar demeure hégémonique sur les « *invisibles* », les « *services* ». Son rôle sur les marchés depuis la fin de Bretton Woods l'en

1971, avec la fin de sa convertibilité en or, n'a été que décuplée dans le Bretton Woods II sous lequel nous vivons depuis. La part des économies respectives, notamment de la Chine, au sein des conseils d'administration du FMI et de la Banque mondiale, fera l'objet de réévaluations comme il y en a déjà eu par le passé. Les droits de vote y sont rarement déterminants tant le consensus y est la norme. Ce problème de « *gouvernance mondiale* » est une chose, la déclaration de Kazan y insiste avec bon sens ; celle de la place et du rôle du dollar dans le monde en est une autre. Ce n'est pas le FMI ou la BM qui déterminent les taux d'intérêt sur le dollar dont tant de choses découlent, y compris en Chine, mais le président de la Réserve fédérale, entre parenthèses le seul contre-pouvoir crédible face à tout président des États-Unis.

La Banque centrale russe vient de porter son taux d'intérêt à 21 %. L'hebdomadaire libéral britannique *The Economist* rappelle que si les Anglais et les Américains ont pu faire face au coût de la guerre dans les années 1940, c'est parce que les taux n'ont jamais dépassé 3 %. Et de s'interroger : la Russie peut-elle mener longtemps une guerre à 21 % ? Illusion de banquier ? La réponse est dans la question. ■

Allemagne

Une double crise

La chute à venir du gouvernement Scholz est le résultat des ambiguïtés d'une coalition improbable et dans les défis récents qu'a dû affronter l'Allemagne.

On s'y attendait, c'est maintenant chose certaine. Les Allemands devront retourner aux urnes le 23 février 2025 pour élire un nouveau Bundestag d'où sortira une nouvelle coalition gouvernementale, probablement dirigée par la CDU/CSU de

Friedrich Merz. Comment en est-on arrivé là ? Il faut revenir aux élections législatives de septembre 2021. Certes, les socialistes l'avaient emporté avec 25 % des suffrages exprimés, mais la CDU avait obtenu 24 % des voix, ce qui était loin de constituer un désastre. Le parti d'Angela Merkel était victime d'un phénomène d'usure avec près de seize ans de règne de cette dernière, la plupart du temps avec le soutien du SPD. La « *grande coalition* », autrefois exceptionnelle, était devenue courante sous la direction de « *Mutti* ». L'actuel chancelier social-démocrate, Olaf Scholz, avait été le dernier ministre des Finances d'Angela Merkel.

Cette politique de grande coalition avait laissé des traces dans les deux partis. Au sein de la CDU, une aile droite, emmenée par Friedrich Merz, actuel candidat à la Chancellerie, préconisait une politique ouvertement libérale et condamnait les compromis auxquels consentit Angela Merkel au nom du pragmatisme. À gauche la grande coalition était contestée par une base plus à gauche que ses dirigeants et lasse des compromis à répétition. Les socio-démocrates n'avaient pas vocation à servir de force d'appoint à la chancellerie. Le résultat fut une victoire sans gloire d'Olaf Scholz, obligé pour la première fois de conclure une alliance non pas avec un mais avec deux partis, les Verts et les libéraux du FDP. Un attelage à trois avec un parti libéral qui confirmait, avec Christian Lindner comme leader, le virage à droite du parti et son approche néolibérale de l'économie, des Verts partisans d'une politique audacieuse en matière de transition écologique quel qu'en soit le coût économique et budgétaire, et des socialistes qui ne reniaient pas le virage centriste (le mot est faible) impulsé par Gerhard Schröder au début des années 2000. En fait, ce sont plus les chrétiens-démocrates qui ont perdu que les socio-démocrates qui ont gagné.

Les nuages se sont accumulés sur la coalition, ces deux dernières années : politiques avec des élections régionales catastrophiques.



Le dirigeant de la CDU, Friedrich Merz. Son parti devrait l'emporter aux législatives.

trophiques pour la coalition ; économiques avec la fin du pétrole russe bon marché du fait de la guerre en Ukraine, le retour du charbon et la disparition du secteur nucléaire ; une deuxième année de récession consécutive qui s'annonce pour la première fois depuis vingt ans ; une poussée très forte de l'inflation. Ainsi qu'une crise industrielle qui frappe particulièrement le secteur automobile, son fleuron, Volkswagen, n'ayant pas su prendre résolument le tournant de la voiture électrique et venant d'annoncer la fermeture de trois usines en Allemagne. Enfin, le soutien du gouvernement allemand à l'Ukraine coûte cher et le récent entretien téléphonique entre Vladimir Poutine et le chancelier allemand a semé le doute au sein de la coalition quant aux intentions de Scholz sur ce dossier.

Sans véritable leader, les trois partis au pouvoir ont étalé au grand jour leurs divisions ; une note rendue publique du ministre des Finances Christian Lindner préconisant une politique de l'offre et une plus grande rigueur budgétaire a été la goutte d'eau qui a fait déborder le vase. Le 6 novembre, il a été limogé et les autres ministres FDP, à l'exception d'un seul, ont quitté le gouvernement. ■

MARC SÉVRIEN.

Voix étrangères

Le Livre du courtisan

Donald Trump étant un homme de la Renaissance, la lecture de l'ouvrage de Baldassare Castiglione, *Le Livre du courtisan*, publié en 1528, s'impose. Sans le citer, deux éditoriaux exposent bien la problématique, sans que leurs auteurs se soient concertés et en formulant des conclusions différentes : deux organes londoniens du monde des affaires : le quotidien *The Financial Times* et, avec un temps de retard, l'hebdomadaire *The Economist*. Tous deux ont recours à des exemples issus du premier mandat : en matière de diplomatie internationale, supposé l'art de la négociation, peut-on arriver à influencer Donald Trump et, si oui, comment ?

Deux approches ont été poursuivies : la flatterie ou la confrontation. Un flatteur a réussi, le Japonais Shinzō Abe, un autre a échoué, le Français Emmanuel Macron. La confrontation a mal tourné avec la chancelière Angela Merkel. *The Financial Times* ajoute une troisième tactique, celle de l'Italienne Giorgia Meloni, qui a choisi de contourner l'obstacle en courtisant le favori du Prince, Elon Musk.

Le Japonais présentait sur les autres l'avantage d'être joueur de golf. Abe et Trump se sont affrontés sur le green plusieurs fois, y compris pendant une visite au Japon. Le Premier ministre assassiné en 2022 lui avait fait cadeau de trois clubs pla-



La une de *The Economist* du 9 novembre 2024.

qués or. De fait, Tokyo eut toujours droit à un traitement de faveur.

The Economist ne croit pas à cette histoire. Pour lui, Trump est insensible à la flatterie. Il n'a pas d'amis, il ne respecte que les hommes forts. Mais, surtout, il est un homme de conviction, dont les opinions ont été forgées dans les années 1980 et il n'en bougera plus à son âge.

La seule réserve, selon *The Economist*, vient de l'admiration portée par Trump aux maisons impériales : le Japon (en dépit de la Seconde Guerre mondiale) et... l'Empire britannique. La reine Elisabeth II l'avait reçu en grande pompe ; Trump est fier de son terrain de golf écossais ; néanmoins, l'hebdomadaire de gauche *New Statesman*, qui n'hésite pas à convoquer George Orwell et 1984, prévoit le pire pour les « relations spéciales » sous le mandat travailliste (marxiste pour les trumpistes) du faible Keir Starmer. La célébration du 250^e anniversaire de l'indépendance américaine, le 4 juillet 2026, date butoir de la mission d'Elon Musk, est revenue dans chacun des discours de Trump. Ce ne devrait pas être à l'avantage de Londres. Mais pourquoi pas de Paris, si le prestige de Versailles et de la France royale était de retour (au moins dans les histoires et les mémoires).

The Economist a débuté une nouvelle chronique géopolitique sous le titre « The Telegram », non pas en référence au réseau social russe, mais au long télégramme diplomatique adressé en 1947 par l'ambassadeur américain à Moscou George Kennan au secrétaire d'État de l'époque, James F. Byrne, lui proposant une nouvelle stratégie pour les relations diplomatiques entre USA et URSS, celle de l'« endiguement » (containment). Selon l'hebdomadaire britannique, la morale du premier mandat de Trump est que les gouvernements ont sur-personnalisé leurs relations avec l'Amérique. « Ils feraient mieux de se concentrer sur ce qu'ils doivent faire pour eux-mêmes. » ■

YVES LA MARCK.

Les Faits marquants

■ **Australie.** – L'adoption d'une loi interdisant l'accès des mineurs de moins de 16 ans aux réseaux sociaux fait de l'Australie le premier pays à légiférer dans ce domaine. Le texte impose aux plateformes de prendre toute mesure raisonnable de nature à empêcher la création d'un compte par le jeune public ciblé, sous peine de lourdes amendes. Plébiscitée par les parents, cette loi est toutefois critiquée pour l'imprécision du cadre qu'elle crée.

■ **Brésil.** – L'ancien président Jair Bolsonaro est accusé dans un rapport de la police rendu public le 26 novembre d'avoir activement et « sans équivoque » pris part à un projet de coup d'État pour conserver le pouvoir en 2022. Un plan d'assassinat de son successeur Lula – dont Bolsonaro aurait eu « pleinement conscience » – était par ailleurs à l'ordre du jour. Le projet criminel a finalement échoué, faute de soutien suffisant des cadres de l'armée.

■ **Roumanie.** – La Cour constitutionnelle roumaine a ordonné, le 28 novembre, de recompter les voix du premier tour de l'élection présidentielle, tenue quatre jours plus tôt. Le candidat indépendant de tendance nationaliste Călin Georgescu est arrivé en tête du scrutin devant la centriste pro-européenne Elena Lasconi. Sauf surprise à l'issue du recomptage, les deux adversaires devraient s'affronter pour le second tour prévu le 8 décembre.

■ **Syrie.** – Le groupe djihadiste Hayat Tahrir al-Sham (HTS) a lancé le 27 novembre une vaste offensive armée dans la province d'Alep, prenant de court l'armée syrienne. Les combats ont fait plusieurs centaines de morts dès les premiers jours. Les assaillants se sont emparés de plusieurs localités et ont pris l'aéroport d'Al-Nayrab avant d'entrer dans plusieurs quartiers Sud et Ouest de la ville d'Ale, puis de se diriger vers Hama en rencontrant peu de résistance.

CASIMIR MAZET.





SOURCE : WIKIPÉDIA, PHOTO : MUSÉE DE LA LÉGION D'HONNEUR.

Le capitaine Guynemer (1894-1917), archétype du héros de la Grande Guerre. Le culte des victimes a, depuis, remplacé celui des héros.

Un bouleversement anthropologique

Du héros à la victime

par Bertrand Renouvin.

Repérable dans les politiques économiques, les changements technologiques et l'idéologie dominante, le tournant de 1975 a une portée anthropologique. Celle-ci affecte la conception des droits de l'homme. La promotion de la victime tend à effacer la gloire du héros.

La société dans laquelle nous vivons aujourd'hui prend sa forme, commune à toute l'aire occidentale, au milieu des années soixante-dix du siècle dernier. Dans *Le Nouveau Monde* (1), Marcel Gauchet décrit avec précision le « tournant de 1975 » qui est marqué, au-delà de la crise pétrolière, par des phénomènes majeurs : regain de la puissance américaine, offensive idéologique du néolibéralisme, innovations technologiques, conception globalisée des échanges internationaux... C'est aussi le début de l'effondrement des « grands récits » hégélien et marxiste, qui se produit au moment où la sortie de la structuration religieuse des sociétés ouest-européennes devient manifeste.

Dans son tout récent ouvrage, François Azouvi étudie l'un des aspects de ce bouleversement anthropologique, qui provoque une soudaine promotion de la Victime tandis que s'estompe la gloire des Héros. Pour prendre la mesure de ce bouleversement, il faut se souvenir que toutes les sociétés ont glorifié le courage des hommes à la guerre. En ce qui concerne le peuple français, nous devons tenter de

comprendre que la Première Guerre mondiale fut pour les combattants une expérience mystique, une « cérémonie du pur sacrifice » évoquée par Alain qui pourtant professait le pacifisme ou, comme le dit Bergson, un « héroïsme bon enfant » inspiré par le patriotisme.

C'est cet héroïsme que l'on retrouve dans les combats acharnés de mai-juin 1940. Les Résistants et les soldats de la France libre communient dans la même mystique, mais il existe une différence, aussi profonde que rarement soulignée, entre les combattants des deux guerres. En 1914-1918, l'Église de France soutient les Poilus alors qu'entre 1940 et 1944 le Vatican et l'institution catholique française soutiennent Vichy et la politique de Collaboration sans états d'âme. De fait, l'Église n'est pas présente au Mont-Valérien, pas plus que dans les camps de concentration, lors des commémorations annuelles. Comme le souligne François Azouvi, c'est une « mystique séculière » qui a affronté la religion séculière nazie – même si de nombreux catholiques et des prêtres ont activement participé à la lutte libératrice.

Les origines d'un basculement. – Faute de pouvoir évoquer à nouveau tous les débats de l'après-guerre (2), je voudrais brièvement rappeler la genèse de l'idéologie victimaire qui domine aujourd'hui tout en provoquant une cascade de postures concurrentielles. Au lendemain de la Libération, le culte des héros est mis en cause par Jean-Paul Sartre et par ses ennemis de la jeune droite littéraire (Antoine Blondin), au théâtre (Jean Anouilh) comme au cinéma (*Les Héros sont fatigués* d'Yves Ciampi en 1955, *Le Passage du Rhin* de Cayatte en 1960), tandis que la publication en 1950 du *Journal d'Anne Frank* est lu comme le destin tragique d'une jeune fille ordinaire, parfaite innocente qui échappe aux catégories de l'héroïsme, du martyre et de la sainteté.

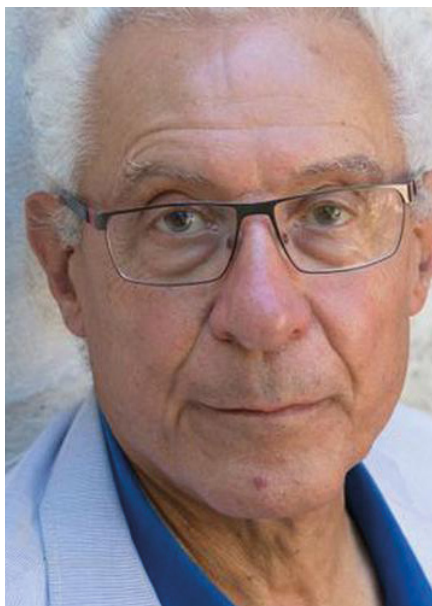
François Azouvi montre comment la sacralisation des victimes du judéocide s'opère dans certains milieux catholiques (Jacques Maritain, François Mauriac...), avant de quitter le domaine théologique sous l'effet, largement discuté, du célèbre roman d'André Schwarz-Bart, *Le Dernier des Justes* (1959). Conçu par David Ben Gourion et par le procureur Hausner pour montrer l'héroïsme des Juifs, le procès Eichmann (1961) aboutit à la sacralisation de la victime sous l'influence d'Hannah Arendt, qui publie en 1963 *Eichmann à Jérusalem*. Cet ouvrage retentissant, source de violentes polémiques, influence Elie Wiesel qui affirme que les Juifs ne sont pas morts pour Dieu ni pour la liberté, mais pour rien, sous la main de bourreaux qui tuaient pour rien. Et c'est en 1964 que le

Parlement français vote l'imprescriptibilité des crimes nazis, qui relèvent d'un « *crime sans nom [qui] est vraiment un crime infini, dont l'inexprimable horreur s'approfondit à mesure qu'on l'analyse* », comme l'écrit Vladimir Jankélévitch en 1965.

Au milieu des années soixante, il semble que les Juifs ont définitivement acquis un statut de « *victimes privilégiées* ». Tel n'est pas le cas. La concurrence des victimes a déjà commencé aux États-Unis où, dès les années cinquante, divers auteurs comparent le sort des Juifs à celui des Noirs avant que d'autres, une décennie plus tard, en viennent à soutenir que ces derniers sont situés plus haut dans l'échelle des souffrances. Pendant la guerre d'Algérie, Simone de Beauvoir et Gisèle Halimi établissent une comparaison entre la répression du FLN et la destruction du ghetto de Varsovie. À partir de 1970, la radicalité féministe importée des États-Unis s'affiche en France et se concentre sur la libéralisation de l'avortement sur un mode proche de la rhétorique antifasciste. Cependant, le romantisme révolutionnaire qu'inspirent les luttes de libération dans le tiers-monde, l'engagement de quelques jeunes Français en Amérique latine (Régis Debray) et les références des étudiants de Mai 1968 à la Résistance contribuent à maintenir le statut de l'héroïsme dans les imaginaires.

C'est dans la période 1968-1975 que s'effectue le grand basculement du Héros vers la Victime. Le mouvement des droits de l'homme et celui du droit des victimes se rejoignent et fusionnent pendant les événements sanglants du Biafra. Les camps d'extermination nazis sont très présents dans la mémoire des premiers militants humanitaires et Serge Klarsfeld, qui milite pour la reconnaissance des droits des victimes juives, voit s'élargir le champ victimaire aux victimes du Goulag, aux Cambodgiens massacrés par les Khmers rouges, aux mutins de 1917 (le film de Kubrick, *Les Sentiers de la gloire*, sort en 1975). C'est au début de cette même période, lors de la guerre des Six Jours, qu'un prêtre disciple de l'islamologue Louis Massignon compare « l'occupation sioniste de Jérusalem » et l'occupation nazie de Paris en 1940 tandis que Georges Montaron, dans *Témoignage chrétien*, assure que Jésus-Christ est un réfugié palestinien...

La banalisation et la concurrence des victimes. – Après avoir retracé la genèse de l'idéologie victimaire, François Azouvi analyse la **dynamique** du phénomène marquée par la victimisation des femmes violées, par la diffusion à la télévision du documentaire de Claude Lanzmann, *Shoah*, et par le procès de Klaus Barbie (1987), puis son **emballement** selon la loi bergsonienne de « *double frénésie* ». Celle-ci confond la lutte pour la reconnaissance des victimes et la revendication individualiste des droits, dans une société affranchie de sa structuration religieuse et



François Azouvi. Philosophe et chercheur en sciences sociales, il a publié plusieurs ouvrages sur la mémoire collective des Français d'après-guerre.

où une tendance dominante cherche à liquider l'État et la nation. Cet emballement est marqué par les lois mémorielles, les déclarations présidentielles sur la rafle du Vél' d'Hiv'(3), la diffusion dans le grand public des thèses décolonialistes.

L'apparition de la victime dans notre société sécularisée n'est pas la marque d'une sécularisation inachevée, mais d'une rupture consommée avec la matrice religieuse.

Le décolonialisme définit le concept de race comme une réalité construite dans l'ordre politique et social à des fins de discrimination, selon le critère prédominant et injuste de la blancheur. La logique victimaire trouve ici son accomplissement. Comme l'écrit François Azouvi, « *La race permet une victimisation sans rémission, tandis que la classe est ouverte vers sa possible suppression, dans la perspective de la destruction du capitalisme. On peut changer de classe tandis qu'on ne peut pas changer de race. Dans la perspective d'une victimologie soucieuse de trouver des victimes parfaites, le concept de race s'impose. Les Noirs sont des victimes ontologiques* ».

Dans les premières années de notre siècle, toutes les catégories de victimes sont regroupées dans le concept d'intersectionnalité puis le mouvement *Black lives matters* fait apparaître le *wokisme*. Ce qui n'empêche pas la concurrence des victimes ni, depuis l'intervention israélienne à Gaza, l'assignation des Juifs au camp des bourreaux génocidaires et la flambée d'antisémitisme qui en résulte.

La compassion pour les victimes engendre de nouveaux cycles violents qui ne

doivent pas faire perdre de vue la question anthropologique. Pour François Azouvi, « *l'apparition de la victime dans notre société sécularisée n'est pas la marque d'une sécularisation inachevée, elle suppose au contraire la rupture consommée avec la matrice religieuse. [La victime] est sacrée parce qu'elle n'est pas religieuse et dans l'exacte mesure où elle ne l'est pas* ». Pour Marcel Gauchet au contraire, le sacré n'est pensable que dans le cadre strict des religions, même si l'individu contemporain reste soucieux d'altérité – de cet « autre chose » qu'il essaie de trouver dans divers réaménagements de son propre imaginaire et que l'on découvre parfois au fil de conversations amicales.

Conscient du risque de surestimation que peuvent provoquer mes engagements personnels et notre fidélité collective à la France combattante, j'attire l'attention sur la permanence du sacré patriotique qui est, comme l'État lui-même, aussi visible et essentiel que négligé ou malmené. Le défilé du 14 juillet, l'entrée de héros au Panthéon et la cérémonie du Mont-Valérien ne rassemblent pas les foules (les dispositifs disproportionnés de sécurité sont d'ailleurs dissuasifs), mais les images en sont largement diffusées. Il est vrai que certaines commémorations sont trop manifestement inscrites dans la communication présidentielle – et même dans la propagande électorale –, mais cette part visible du sacré patriotique nourrit de discrètes ferveurs.

Chaque jour, le ravivage de la Flamme rassemble sous l'Arc de Triomphe des associations d'Anciens combattants, des écoliers, des lycéens et des militaires pour un rituel bref et simple mais d'une saisissante gravité. La circulation autour de la place est rarement interrompue, la foule des Champs-Élysées est indifférente, mais le Soldat inconnu continue de lier les générations. Ce patriotisme quotidiennement affirmé n'est pas une religion de substitution mais une manière d'éprouver la transcendance de l'histoire nationale qui se retrouve dans la passion des Français pour le travail des historiens.

Il est possible que l'idéologie victimaire reste prédominante mais son emballement concurrentiel et ses violences – il y a, en nombre croissant, des victimes de la victimisation – semblent plutôt annoncer son déclin. ■

► **François Azouvi, *Du Héros à la Victime : la métamorphose contemporaine du sacré*, Gallimard, 2024.**

(1). Marcel Gauchet, *L'Avènement de la démocratie*, IV Le Nouveau Monde, Gallimard, 2017. Cet ouvrage est présenté en quatre articles sur mon blog.

(2). François Azouvi, *Français, on ne vous a rien caché, La Résistance, Vichy, notre mémoire*, Gallimard, 2020, présenté dans notre numéro 1200 et sur mon blog. Lire aussi, du même auteur, *Le Mythe du grand silence, Auschwitz, les Français, la mémoire*, Folio histoire, 2015.

(3). Cf. B. Renouvin, *Vichy, Londres et la France*, Le Cerf, 2018.



Réunion de la Convention citoyenne sur le climat en 2020. Une instance controversée, un bilan nul.

SOURCE: WIKIPEDIA, PHOTO: CODEFROY PARIS

La nébuleuse écologique (III)

Macron et ses comités Théodule

par François Gerlotto.

« *Quand on veut enterrer une décision, on crée une commission.* » Si cette phrase est attribuée à Clemenceau, c'est bien avec la politique écologique des gouvernements successifs de Nicolas Sarkozy à Emmanuel Macron que la méthode dite du « comité Théodule » a pu atteindre la perfection.

Après les grandes ONG et les partis écologistes, voici l'une des plus vastes et plus stupéfiantes parties de la « nébuleuse écologique » : les organisations, conventions, administrations, conseils, comités, plans, adaptés ou mis en place pour « aider » le gouvernement à prendre des décisions en écologie politique. Le site Reporterre, qui les a comptés, en a trouvé 61 ! Il y en a pour tous les goûts, au point de rendre difficile, non seulement l'analyse, mais même leur simple énumération. Nous n'entrerons donc pas dans cette logique, mais essaierons plutôt de comprendre pourquoi ils ont été construits, à quoi ils servent et ce qu'ils nous disent sur les liens entre l'écologie et la politique.

Tout a commencé avec le *Grenelle de l'environnement*. Entamé en 2007 à l'initiative de Nicolas Sarkozy, sous la conduite de Jean-Louis Borloo, il avait pour but d'établir une liste de décisions à long terme sur les questions écologiques : environnement, développement durable, transition écologique, émission de gaz à effet de serre, etc., pour aboutir à la loi dite *Grenelle I* de 2009, loi de programmation pré-

cisant les engagements pris. Tout y était, et *Royaliste* pouvait écrire « *Ne boudons pas notre plaisir [et donnons] un satisfecit à MM. Sarkozy et Borloo* » (1). Nous avons tous les ingrédients pour établir une planification écologique.

Tout le monde se souvient de la promesse de sortie du glyphosate et des pesticides tueurs d'abeilles.

Malheureusement les intérêts financiers et les lobbies ont immédiatement œuvré à la rendre caduque et ont inspiré une seconde loi, dite *Grenelle II* de 2010 pour vider la première de sa substance (2). En voici deux effets : le démantèlement des directions régionales de l'Environnement (DIREN) et celles de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE) ; elles devaient être remplacées par des structures plus efficaces, qui, bien sûr, n'ont jamais vu le jour. Ou l'abandon du principe « *pollueur-payeur* ». Bref, l'écologie politique était détruite avec l'accord de ceux-là même qui l'avaient élaborée, parce que « *toutes ces questions d'environnement,*

[...] ça commence à bien faire » (3).

A partir de cette date, tout n'a plus été qu'un lent mais constant détricotage du *Grenelle*. Mais comme il fallait donner l'impression de répondre aux engagements des candidats-présidents successifs et satisfaire un électorat soucieux d'environnement, tout en évitant de déplaire aux lobbies, ces abandons successifs se sont camouflés sous une abondance de structures « écologiques ». Passons sur le « E » ajouté à de nombreuses institutions, comme le Conseil économique et social (CES) devenu CESE (CES « *et environnemental* »), ou l'Institut national de la recherche agronomique (INRA), devenu INRAE (IN « *de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement* »), ce qui n'a rien changé aux travaux de ces institutions puisqu'elles avaient déjà cette préoccupation inscrite dans leurs objectifs. Et sautons jusqu'à la présidence d'Emmanuel Macron, grand illusionniste s'il en est.

Deux exemples méritent de s'y intéresser : la création d'un Haut-Commissariat au Plan, et la Convention citoyenne sur le climat.

Le Haut-Commissariat au Plan. – Nous avons régulièrement signalé que l'écologie ne pouvait se développer que dans un cadre planificateur puisqu'elle est transversale aux ministères thématiques. La politique de l'eau, par exemple, concerne les transports, l'agriculture, l'urbanisme, l'énergie, le tourisme, la santé, l'aménagement du territoire, etc. L'idée de créer un « HCP », Haut-Commissariat au Plan (acté en septembre 2020) était bonne. Hélas !

son objectif était strictement politique : il s'agissait de donner à François Bayrou, qui ne pouvait plus être ministre, un titre et une fonction dans l'organigramme de l'État. Les travaux du HCP en matière d'environnement sont discutables : un rapport du Sénat de septembre 2024 juge sa contribution « très mitigée ; [il] n'exerce pas en réalité de fonction de planification et de pilotage opérationnel. [De plus,] Cette mission est largement partagée avec d'autres organes administratifs, au risque d'un éclatement des compétences et des moyens ». Et de citer, entre autres structures, France Stratégie, le Secrétariat général à la planification écologique (créé en 2022), le Conseil économique, social et environnemental, le Conseil de défense écologique, etc. En bilan, le HCP ne sert à rien, si ce n'est à troubler et ralentir les réflexions et décisions, ce qui correspond précisément aux buts des comités Théodule.

La Convention citoyenne pour le climat.

– Après le démarrage en fanfare de l'Accord de Paris en 2015 durant le mandat de François Hollande, l'écologie politique s'est effondrée en 2018, avec la démission de Nicolas Hulot et le début des manifestations des Gilets jaunes. Emmanuel Macron a lancé alors, en octobre 2019, la Convention citoyenne pour le climat, constituée de 150 citoyens tirés au hasard, avec pour objectif de « définir une série de mesures pour parvenir, dans un esprit de justice sociale, à diminuer d'ici 2030 les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 40 % par rapport à 1990 ». Qu'en est-il sorti ? Rien. Malgré la promesse du président de soumettre « sans filtre » les propositions de la Convention (promesse non tenue, comme celle de soumettre les résultats à référendum), guère plus de 10 % des propositions ont été retenues, puis ont peu à peu disparu : tout le monde se souvient de la promesse de sortie du glyphosate et des pesticides tueurs d'abeilles, reniée comme d'autres. Le bilan est clair, cinq ans après : il s'agissait d'étouffer toute évolution écologique dans une abondance de structures d'autant plus inutiles qu'il existe en France des Instituts de recherche environnementale (CNRS, INRIAE, IRD, IFREMER, CIRAD...) dont les travaux de référence sont disponibles gratuitement pour tous.

Même si c'était à leur corps défendant, Nicolas Sarkozy en 2007 et François Hollande en 2016 avaient laissé quelques traces positives. Il n'en est rien pour Emmanuel Macron, qui s'est délibérément moqué des citoyens, avec ce foisonnement de structures inutiles. Bref, si certaines évolutions positives subsistent, en particulier du fait de traités internationaux, on peut affirmer qu'il n'y a plus d'Écologie politique digne de ce nom en France. ■

Monde actuel

L'histoire du présent

La Grande Rupture 1989-2014. De la chute du mur à la guerre d'Ukraine, par Georges-Henri Soutou. Tallandier, octobre 2024.



Georges-Henri Soutou relève un défi auquel peu d'historiens se risquent : non pas prédire l'avenir mais expliquer le présent. Le lecteur d'aujourd'hui n'a pas connu la Première Guerre mondiale ni la Seconde, ni même la guerre froide. Il les a découvertes dans les ouvrages d'histoire diplomatique magistraux du professeur Soutou. En revanche, il a suivi l'actualité la plus récente auquel ce dernier consacre son nouvel opus. Il croit la connaître autant que lui, ils partagent la même mémoire, les mêmes images, les mêmes analyses – Soutou connaissant mieux la presse allemande, ce qui lui confère un regard plus original.

L'historien ne dispose donc guère d'avantages comparatifs. Les archives, sa source principale d'ordinaire, ne sont pas encore ouvertes ; peu d'acteurs ont à ce jour publié leurs Mémoires. Mais surtout, contrairement aux périodes éloignées, personne ne connaît la suite et la fin. On sait comment la guerre de 14-18 s'est terminée et même la guerre froide avec la chute du mur le 9 novembre 1989. On ne sait pas encore comment se terminera la guerre en Ukraine ; on ne savait même pas, quand le livre fut terminé (début septembre), qui de Trump ou de Harris allait gagner l'élection américaine. Peut-être l'éditeur aurait-il dû attendre un peu. Mais cela illustre justement la manière dont s'écrit l'histoire. Dans les soixante dernières pages, Soutou a l'honnêteté de laisser aux futurs historiens le soin de « préciser les choses » (« ils auront plus d'éléments pour trancher »). Il en est réduit à formuler des hypothèses, et dans l'épilogue à « essayer un peu de prospective ». Il en a le droit parce qu'il apporte à la crise l'arrière-plan historique sur plus d'un siècle, aux « origines qui contribuent à l'expliquer et qui vont influencer la suite ». Cela suffit-il ? Comme il le dit lui-même, l'histoire jugera. Il s'agit en l'occurrence de ce qu'il appelle « parvenir à faire le partage des responsabilités respectives », ici entre Russes et Américains, l'invasion et la provocation, le passé de l'URSS et l'expansion de l'OTAN.

L'historien n'est pas seulement celui des continuités, mais aussi celui des ruptures. C'est la « grande rupture » de 1990 qui donne son titre à l'ouvrage et à la période nouvelle, originale, qui s'est écoulée jusqu'à 2024. L'historien, en se faisant de plus en plus chroniqueur à mesure que le présent se rapproche – à un rythme accéléré –

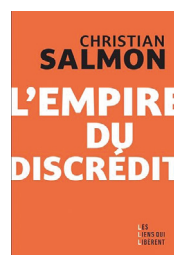
ré –, se fie à sa boussole. Il est bien le seul dans ce cas. Les acteurs et les commentateurs de l'actualité au jour le jour sont emportés dans un tourbillon qui les empêche de penser. Tout en notant chaque jour les informations qui nous assaillent, Soutou sait les ordonner, les classer, dessiner une ligne cohérente, parce qu'il dispose de ce qui fait défaut au commun des politiques et des journalistes de notre époque, à quelques exceptions près : d'un sens historique, et plus précisément d'un logiciel, comme on dit aujourd'hui, d'une sorte de tableau à plusieurs entrées où il peut agencer les faits et les hommes comme il le faut pour que l'histoire prenne sens. ■

DOMINIQUE DECHERF.

Institutions

Sémiologie de la tronçonneuse

L'Empire du discrédit, par Christian Salmon. Les Liens qui libèrent (LLL), octobre 2024.



À l'inverse d'un clergé médiatique qui s'emploie à classer les événements selon les catégories du Bien et du Mal, il faut se faire sémiologue pour interpréter les signes et les systèmes de signes qui émanent de la vie politique et sociale. Christian Salmon, que nous suivons de livre en livre, excelle dans ce travail.

Le recueil d'articles qu'il publie éclaire plus particulièrement l'attitude de Javier Milei, l'homme à la tronçonneuse, et de Donald Trump qui fait aujourd'hui son triomphal retour. Les grossièretés et les scandales de ces personnages provoquent sidération et scandale, mais ils ne sont pas les premiers à avoir transformé la politique en spectacle. Nicolas Sarkozy s'y est employé avec un succès aussi certain qu'éphémère et Emmanuel Macron joue, par ses célèbres changements de costume, tous les personnages du musée Grévin, de Tom Cruise à Zelensky. Après Barack Obama, qui travaille avec Netflix, Bill Clinton a écrit un roman au titre évocateur (*Le Président a disparu*) qui va inspirer une série télévisée. De fait, aux États-Unis comme en France, la fonction présidentielle est absorbée par la Communication confiée aux *spin doctors*.

Les candidats populistes sont tous portés par des mouvements de fond alimentés par le discrédit général qui frappe la politique et les grands médias. Et les plus excessifs, parmi eux, sont simplement l'expression d'une vague encore plus forte qu'ailleurs. Le paradoxe, c'est que ce pouvoir grotesque – étudié par Michel Foucault dans la Rome impériale – assoit sa légitimité, écrit

(1). *Royaliste* n° 913, novembre 2007.

(2). *Royaliste* n° 974, juillet-août 2010.

(3). Discours de Nicolas Sarkozy au Salon de l'agriculture de 2009.

Christian Salmon, « *non pas sur le crédit qu'il inspire et que l'élection lui confère, mais sur le discrédit qu'il jette sur tous les rouages et toutes les sources de légitimité du système démocratique* ».

Les ultralibéraux français, qui invoquent la tronçonneuse argentine et clament qu'il nous faut imiter Donald Trump et Elon Musk en lutte contre la bureaucratie, voudraient bien déclencher puis récupérer un extrémisme protestataire qui est latent dans notre pays. Ces apprentis sorciers ne voient pas la logique anti-politique qui est à l'œuvre chez les bouffons d'outre-Atlantique (1); ils se laissent prendre à des effets de manche qui masquent des pratiques beaucoup plus classiques dans la gestion des affaires publiques. Mais que chacun prenne au sérieux l'avènement d'un pouvoir grotesque. Il est à cet égard urgent de méditer la réflexion de Mikhaïl Bakhtine (1895-1975), auteur d'un ouvrage de référence sur Rabelais: « *Une certaine carnalisation de la conscience précède toujours, en les préparant, les grands revirements.* » ■

SYLVIE FERNOY.

(1). Du même auteur, *La Tyrannie des bouffons*, LLL, 2020. Cf. *Royaliste* n° 1266.

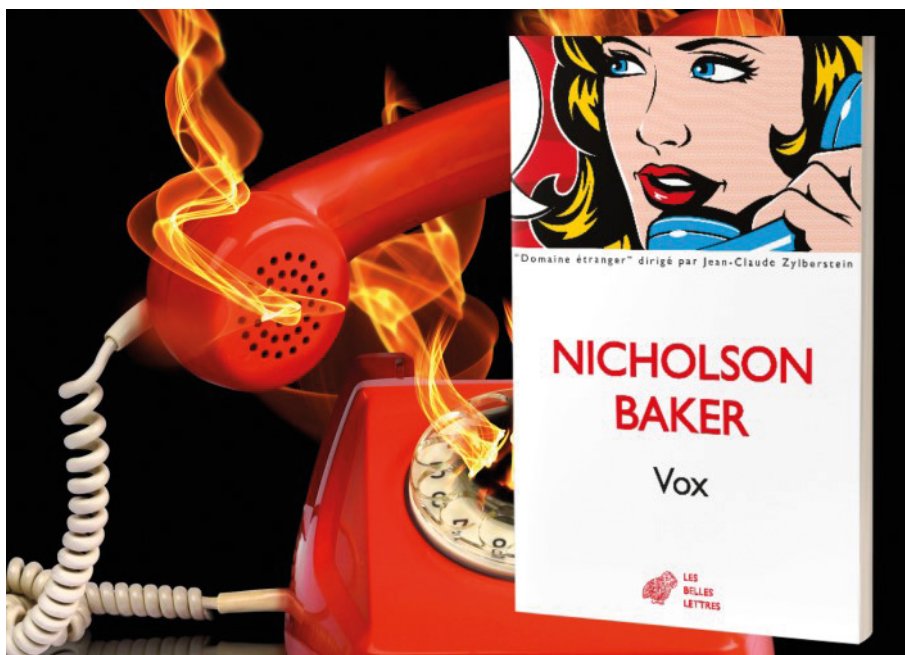
Les Lettres

Le téléphone gémit

Vox, par Nicholson Baker. *Les Belles Lettres*, coll. « *Domaine étranger* », février 2024.

Tout le monde connaît le début de cette chanson – « *Allo / Écoute, maman est près de toi ? / Il faut lui dire "Maman, c'est quelqu'un pour toi"* » – interprétée en 1974 par Claude François en duo avec la petite Frédérique Barkoff, fille de sa comptable. Inspirée d'une chanson américaine, *The Telephone Call*, sortie en 1974 sur un album de musique *country* (*George and Tammy and Tina*), elle s'en éloigne toutefois car, dans la version d'outre-Atlantique, la fillette sait que l'homme qui lui parle dans le combiné est son père.

À bien y réfléchir, aux États-Unis d'Amérique, beaucoup de choses se passent au téléphone. Ce dernier, dans sa version fixe, tient en effet une certaine place dans l'imaginaire yankee depuis qu'un Écossais, Graham Bell, naturalisé américain en 1882, l'a inventé. Du moins était-ce le cas jusqu'au milieu des années 1990, avant l'apparition des premiers *mobiles*, puis des *smartphones*. Il est non seulement constitutif de l'*American way of life*, mais aussi omniprésent culturellement parlant. On le croise ainsi, on vient de le voir, dans les ritournelles *country*. Il est également un accessoire familier au cinéma. Même dans la révolutionnaire et futuriste *Matrix* (1999) de Lana et Lilly Wachowski (voir, concernant ce dernier, le lumineux documentaire de Benjamin Clavel, *Matrix Generation*,



visible jusqu'au 26/11/2024 sur arte.fr), c'est encore lui, y compris sous la forme de cabines téléphoniques, qui permet de se balader dans l'espace et le temps, d'une perception générée par les machines à celle d'une conscience libérée des illusions qu'elles secrètent.

Qu'en est-il au niveau littéraire ? Le téléphone est encore une fois de la partie. Dans le roman *Vox* (1992), le premier volet d'une trilogie érotique composée entre 1989 et 2011 par l'écrivain américain Nicholson Baker, que vient de rééditer Les Belles Lettres dans sa collection *Domaine étranger*, il est même, en quelque sorte, le troisième personnage. Dans cet échange téléphonique torride, qui s'étale sur cent trente pages, soit entre trois et cinq heures de lecture, l'homme ne s'adresse pas à une fillette. Normal, pour lui, « *les petites filles sont purement rebutantes sur le plan sexuel* ». Il converse avec une femme, qui ne demande pas mieux que de lui confier ses expériences et fantasmes. L'un comme l'autre ont, en leur âme et conscience, en adultes consentants, fait le choix de composer le numéro « *2.v.o.x* » trouvé dans des revues « *spécialisées* », pour rejoindre une sorte de « *backroom en fibres optiques* ». Tout cela aurait pu s'avérer glauque. Ça ne l'est pas. C'est même assez drôle.

Car, à rebours, par exemple, du « *roman* » de Pierre Bisiou, *Enculée* (Stock, 2008), une daube ahurissante de cent cinquante-cinq pages dédiées à la sodomie – et qui confirment que parfois les maisons d'édition publient des livres sans les avoir lus –, *Vox* n'est pas grossier, ni vulgaire, même si certains passages sont parfois un peu... corsés. Entre deux narrations sensuelles, des perles viennent se glisser, qui déclenchent un rire salutaire. On pense à celle-ci: « *Vous savez, c'est plus difficile qu'on ne le croit de prendre une photocopie de son sexe.* » On pense encore à

celle-là: « *Les seins, d'une certaine façon, avaient l'air européens: pas nourris au maïs, pas tout à fait symétriques.* »

Quand il n'est pas drôle, le roman de Baker ouvre d'opportunes réflexions sur la langue que nous parlons. Y aviez-vous seulement songé ? Le verbe pronominal « *se masturber* », utilisé pour dire que l'on cherche à se procurer des jouissances sexuelles par des attouchements manuels, n'est effectivement pas très glamour. Nos deux téléphoniciens en conviennent les premiers. C'est même pourquoi la femme lui préfère celui de « *se foufouer* » ou « *se titiller* », qui convient d'autant mieux selon elle à l'activité qu'il désigne que ce dernier a comme un « *son mouillé* ».

Si l'on songe à présent aux moyens dont disposent désormais les gens pour « *se rencontrer* », les applications Meetic®, Tinder® ou encore Grindr® qui toutes, de l'avis de nombreux spécialistes, ont fait basculer « *l'amour* » et la sexualité dans l'ère de la consommation de masse et de l'épuisement du désir, on se dit qu'il n'était peut-être pas si mal le temps où, par la parole et les modulations de leurs voix, deux êtres, sans même se toucher ou se voir, pouvaient, comme dans *Vox*, se donner du plaisir. Et plus si affinités. ■

ANDRÉ PIERRE.



DR.



Par Gérard Leclerc

La politique selon Dante

700 ANS après sa mort, un génie aussi universel que Dante continue à susciter de nouvelles interprétations de son œuvre dans les directions les plus diverses. À son propos, Philippe Sollers nous a donné un de ses meilleurs livres. Emmanuel Godo vient de revenir sur la vie spirituelle du poète, s'inscrivant ainsi dans une longue continuité de commentateurs, parmi lesquels le pape actuel (1). Pierre Bouretz entend, pour sa part, mettre en évidence l'originalité d'un penseur et même son audace. Audace suprême : « *Dans cette langue qui n'était pas celle de la philosophie en son temps [l'italien], Dante fait avec des mots une chose fascinante : prouver de facto que l'homme peut contempler les objets ultimes du désir de connaître. Qui plus est, ici-bas et non pas dans la vie future : par le truchement de la mise en fiction poétique d'une expérience spéculative. Dévoiler l'au-delà dans ses moindres détails était une énormité. Choisir pour guides de sa traversée un poète païen et une simple mortelle était incongru, tout proche d'être scandaleux s'agissant des fragments d'un discours amoureux adressé à celle-ci.* »

Voilà, certes, qui suscite de multiples questions. Le Moyen Âge chrétien regardait avec intérêt l'auteur de *L'Enéide*, considéré, dès les pères de l'Église, comme une sorte de prophète païen du christianisme. Mais la thèse selon laquelle l'auteur de *La Divine Comédie* signifierait l'adieu au Moyen Âge et l'entrée dans la Renaissance est à prendre en considération. La lecture de Pierre Bouretz est, à ce sujet, stimulante, surtout lorsqu'elle s'attache à mieux comprendre la pensée politique de celui à qui on doit le *De monarchia*. Un traité que l'on ne saurait séparer des engagements du citoyen de Florence et de la situation de la péninsule italienne.

Dante n'est pas un penseur isolé des fureurs du monde, il s'exprime en partisan, engagé de toutes ses forces en faveur d'Henri VII, empereur éphémère du Saint-Empire romain germanique. La lutte acharnée pour établir son autorité très contestée conduit Dante à rédiger une apologie de la soumission au seul maître temporel possible. Comme le note Alessandro Barbero, dans la biographie, dont j'ai déjà rendu compte : « *En prônant la soumission à l'empereur "roi du monde et ministre de Dieu", le théoricien stipule que "la seule liberté est l'obéissance spontanée à la loi de César, qui doit gouverner l'humanité entière par volonté divine et qui représente l'unique pouvoir réellement public, garantie de cohabitation civile. Tous les autres pouvoirs qui gouvernent l'Italie, qu'ils soient princiers ou communaux, ne représentent que des intérêts privés. Un tournant ébouriffant pour un homme issu d'un gouvernement populaire !* » (2) Mais Dante avait été chassé de sa ville natale, Florence, et il voyait désormais les choses différemment. Le partisan de l'Empereur va bien au-delà d'un écrit de propagande. C'est du moins la conviction de Pierre Bouretz, qui parle « *d'une grande originalité spéculative* », d'autant qu'elle a une portée anthropologique décisive. Le poète de *La Divine Comédie*, qui passe à juste titre pour inspiré d'abord par son christianisme et que l'on considère même comme un théologien, serait le penseur qui aurait élevé au pinacle l'*optimus homo*, l'homme excellent, dont la portée est considérable. Cette notion « *issue en réalité de son esprit plutôt que de celui d'Aristote va très loin au-delà de son époque : alors qu'elle faisait d'ores et déjà éclater les cadres mentaux du Moyen Âge, elle survolerait une Renaissance qui thématiserait toutefois la dignité de l'homme avec Pic de la Mirandole, pour ne s'accomplir complètement que*

dans une phase tardive des Lumières, au travers de la figure d'un homme universel abstrait norme d'une humanitas affranchie de la christianitas ».

Nous sommes, il est vrai, projetés au-delà des luttes entre Guelfes (partisans du pouvoir papal) et Gibelins (partisans de l'empereur du Saint-Empire romain germanique) qui déchiraient l'Italie. La philosophie politique établit un partage sans appel entre les deux domaines du temporel et du religieux. Il y aurait deux béatitudes pour l'humanité : « *La béatitude dans cette vie, qui consiste en la mise en œuvre de sa béatitude propre et figurée par le paradis terrestre ; la béatitude de la vie éternelle qui consiste dans la jouissance de la vision de Dieu, à laquelle notre vertu propre ne peut s'élever sans l'aide de la lumière divine et que l'on conçoit au travers de la figure du paradis céleste.* »

Cette séparation n'est-elle pas trop exclusive ? Dante, lui-même, semble se corriger : « *Que César use envers Pierre de la révérence dont le fils aîné doit user avec son père, afin qu'illuminé par la lumière de la grâce paternelle il irradie avec plus de vertu sur la terre entière.* » Il n'empêche que l'*optimus homo* est une expression plutôt énigmatique. Renvoie-t-il à un humanisme tenté de s'émanciper de l'anthropologie théologique ? La référence à Pic de la Mirandole tendrait à l'indiquer. Mais, précisément, le préjugé selon lequel cet extraordinaire personnage de la Renaissance serait à l'origine de l'émancipation de l'homme moderne est démenti par les vrais connaisseurs de l'œuvre. C'est le cas du père de Lubac, qui lui a consacré un ouvrage passionnant (3). L'exaltation de l'*humanitas* n'est pas propre à la modernité, souvent pessimiste, mais à la tradition chrétienne. Le moderne Montaigne, lorsqu'il s'oppose à Raymond Sebond, rédige un terrible procès de l'homme : « *Tu es, ô homme, le scrutateur sans connaissance, le magistrat sans juridiction et après tout le badin de la farce.* »

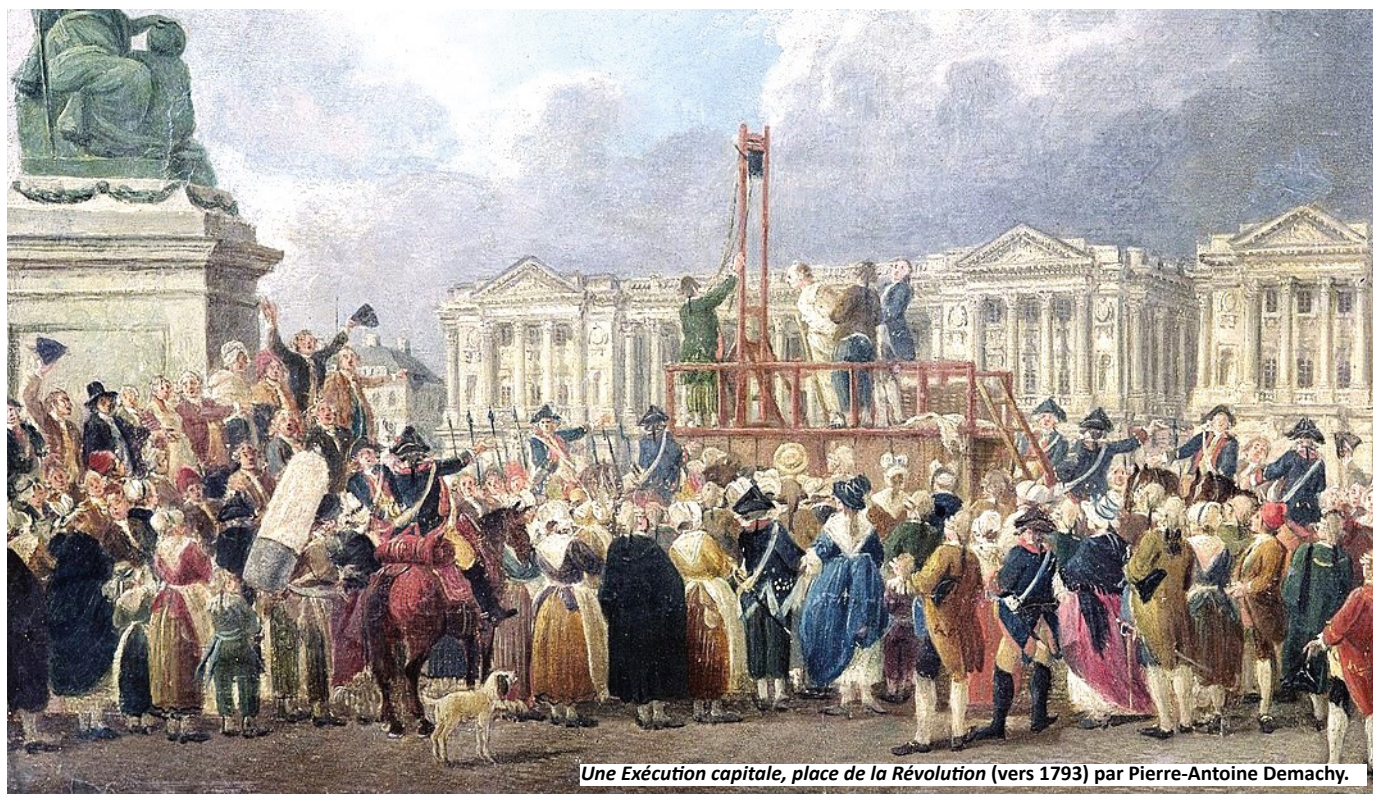
On peut retenir, toutefois, d'une séparation radicale l'actualisation du commandement évangélique : *rendre à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu*, avec le risque d'ignorer ce qui revient vraiment à Dieu, ou encore aux lois non écrites d'Antigone. Par ailleurs, l'*humanitas* affranchie de la *christianitas* ne fait pas l'unanimité dans un monde profondément divisé, où le politique se trouve face à des dilemmes, tels ceux posés par la théorie du genre et l'euthanasie.

Que dire de la laïcité, qui est censée répondre à nos difficultés ? Elle est elle-même fondée sur une ambiguïté. Si elle signifie la neutralité de l'État dans les domaines religieux et philosophiques elle ne saurait, par elle-même, arbitrer les grandes questions. Peut-être la réouverture de Notre-Dame de Paris, merveilleusement restaurée, nous offre-t-elle une parabole suggestive : le président de la République parle sur le parvis, mais c'est l'archevêque qui ouvre le portail. Le temporel et le spirituel, bien distincts, sont toujours face à face. ■

(1). Emmanuel Godo, *Ton Âme est un chemin*, Artège, 2024.

(2). Alessandro Barbero, *Dante*, Flammarion. Cf. *Royaliste* n° 1222, 6 décembre 2021.

(3). Henri de Lubac, *Pic de la Mirandole*, Aubier-Montaigne.



SOURCE: SOURCE: MUSEE CARNAVALET.

Une Exécution capitale, place de la Révolution (vers 1793) par Pierre-Antoine Demachy.

Exposition

Quand la Révolution bascule

par Alain Solari.

Le musée Carnavalet évoque l'an II du calendrier républicain à Paris durant lequel la Révolution, dans une fuite en avant, sombre dans la terreur.

Le musée Carnavalet-Histoire de Paris, situé dans l'hôtel particulier qu'occupait le montagnard Lepeletier de Saint-Fargeau, présente une exposition intitulée *Paris 1793-1794, une année révolutionnaire*. Il prend le parti de singulariser une seule année révolutionnaire, correspondant à l'an II du calendrier républicain, du 22 septembre 1793 au 21 septembre 1794. Cette ténébreuse année politique a trouvé un nom: la « Terreur ». L'exposition réunit près de 250 œuvres. La majorité d'entre elles provient du musée Carnavalet. Les Archives nationales, le musée du Louvre, celui de la Révolution française à Vizille, le château de Versailles ont prêté des œuvres majeures. L'exposition propose de découvrir, dans le foisonnement artistique et intellectuel de ce temps de crise, la vie quotidienne des Parisiens qui traversent un temps d'expériences politiques à travers des peurs collectives et des violences d'État.

Le 21 septembre 1792, la royauté a été abolie. Entre 1793 et 1794, la République tente de s'inventer sans programme clair. Les pouvoirs du nouveau régime sont désormais concentrés dans l'Assemblée qui prend le nom de Convention nationale, épurée des Girondins en juin 1793. Pour

l'historien Jean-Clément Martin, membre du comité scientifique de l'exposition, « *Il s'est agi d'un gouvernement d'exception, concentrant tous les pouvoirs, exécutif, parlementaire, judiciaire, suspendant les élections, utilisant des groupes violents... pour réduire les oppositions réelles ou suscitées, avant de les réprimer voire de les éliminer à leur tour* ». Les parlementaires avaient doté le pays d'une constitution en 1791. Le 10 octobre 1793, Saint-Just déclare à la convention: « *Dans les circonstances où se trouve la République, la Constitution ne peut être établie... Elle deviendrait la garantie des attentats contre la liberté, parce qu'elle manquerait de la violence nécessaire pour les réprimer.* »

Paris, capitale d'un pays en guerre, est la vitrine de ces convulsions politiques. Pourtant, l'exposition s'attache à la vie quotidienne des Parisiens. Elle met aussi en exergue les innovations dans la vie sociale. Entre 1793 et 1794, Paris demeure malgré tout la capitale de la création théâtrale et lyrique. Le musée du Louvre ouvre ses portes le 10 août 1793, réservé dans un premier temps aux artistes ayant prêté allégeance à la République. Quatre lois pensées par les assemblées précédentes prévoient une politique de redistribution et

un traitement social de la pauvreté. Mais en bouleversant l'ancien ordre social, elles déstabilisent les réseaux d'assistance aux pauvres. Le décret Bouquier, du 19 décembre 1793, établit l'école primaire publique. Les expériences éducatives se multiplient avec l'école de Mars, le camp des Sablons, la Société des jeunes Français de Saint-Martin-des-Champs. Dans la rue, la *carmagnole*, veste qui tire son nom de la chanson, devient un vêtement politique. En préférant la veste et le pantalon à l'habit et à la culotte, les « *sans-culottes* » se démarquent de l'ancienne noblesse et de la bourgeoisie. Le 4 février 1794, une première loi d'abolition de l'esclavage dans les colonies est votée. Le 10 août 1793 est organisée la *fête de l'Unité et de l'Indivisibilité*, malgré l'éviction des Girondins. David, député de Paris à la Convention et membre du Club des jacobins, s'impose comme le principal peintre et metteur en scène de la République. Il organise la *fête de l'Être suprême*, célébrée le 8 juin 1794. Les autorités tentent de s'appuyer sur le lien religieux, mais ce culte ne durera pas. Avec son *Marat assassiné*, l'artiste peint le créateur de *L'Ami du peuple* à la manière d'un saint et martyr.

Un nouvel ordre policier est mis en place. Les Parisiens ne peuvent se passer des cartes de sûreté, des certificats de résidence ou de civisme. Organisée dans les comités révolutionnaires de quartier, la culture de la surveillance et de la dénonciation vise à distinguer les bons citoyens des ennemis de la République. Depuis le printemps 1793, la justice est chargée de juger les crimes politiques, sans appel possible. Cette justice d'exception tourne le dos aux

objectifs des révolutionnaires de 1789. Elle est justifiée, selon Danton, par la nécessité d'être « terrible pour dispenser au peuple de l'être ». Les grands procès politiques, de Charlotte Corday, d'Olympe de Gouges, des Girondins, des hébertistes et surtout de Marie-Antoinette, passionnent l'opinion autant qu'ils sèment l'effroi. En 1793, les prisons débordent dans les cellules de l'Abbaye, Saint-Lazare, Sainte-Pélagie, du Luxembourg ou de la Conciergerie. Certains lieux, en particulier le Temple où on laisse mourir le jeune Louis-Charles qui a huit ans, marquent les esprits. Le dauphin de France était devenu Louis XVII après l'exécution de Louis XVI. La guillotine, le « rasoir national », devient le symbole du retournement de la Révolution contre ses principes, et des excès de la révolution parisienne. Présentée par les républicains comme l'aube de la raison, cette séquence révolutionnaire est en fait le triomphe de l'irrationnel. Contrairement à la fameuse phrase de Clemenceau, « la Révolution est un bloc dont on ne peut rien distraire », il y a bien lieu d'exercer un « droit d'inventaire ». ■

► **Paris 1793-1794, une année révolutionnaire**, Musée Carnavalet – Histoire de Paris, jusqu'au 16 février 2025.

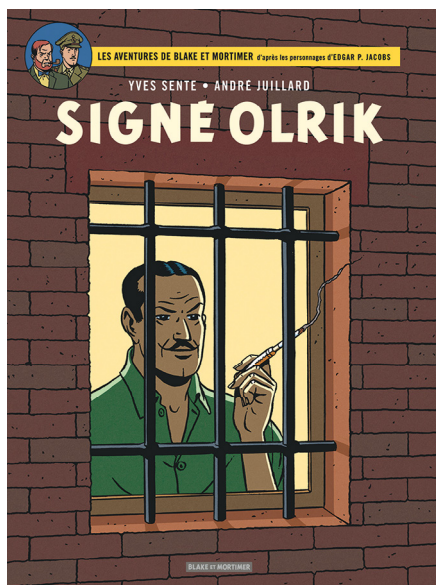
Bande dessinée

Signé Olrik, une grande réussite

Blake et Mortimer - Tome 30 : Signé Olrik, par Yves Sente et André Juillard. Éditions Blake et Mortimer, octobre 2024.

Le trentième volume des aventures du capitaine Blake et du professeur Mortimer, Signé Olrik, doit être recommandé sans aucune réserve aussi bien pour l'histoire mise en images que pour les multiples clins d'œil qui la parcourent. À côté du scénariste Yves Sente, auteur de huit volumes depuis *La Machination Voronov* en 2000, les dessins ont été réalisés, pour la septième fois, par André Juillard, un des plus talentueux auteurs de ce qu'il est convenu d'appeler la ligne claire, décédé le 31 juillet dernier. L'ouvrage repose sur l'habituel mélange de références au monde de Jacobs et d'innovations propres à cette dernière intrigue. Tandis que Francis Blake reste égal à lui-même dans ses responsabilités à l'Intelligence Service, Philip Mortimer se révèle l'heureux inventeur d'une excavatrice, sorte de tunnelier opportunément dénommé *la Taupe* et manifestement, aussi surprenant que cela puisse paraître, inspiré du mythique Espadon imaginé par Jacobs.

On regrettera certes une espèce de confusion entre les migrants venus des colonies britanniques, notamment de



l'empire des Indes, et ceux d'aujourd'hui : les premiers sont présentés dans le récit comme « aussi nombreux que les locaux » et formant des « flots d'immigrés » alors que leur nombre s'établissait, à l'époque, à quelques dizaines de milliers pour l'ensemble du pays. Ensuite, l'un des principaux personnages est un ecclésiastique présenté comme le « père Michael Joseph, de la paroisse de Longval », dont l'habit de clergyman semble plus proche de celui des catholiques que des anglicans, mais auquel, de toute façon à cette époque, on ne se serait pas adressé autrement qu'en l'appelant abbé ou révérend.

Le coin de Cornouailles où se déroule l'aventure se prête en tout cas merveilleusement au mélange des réalités et des légendes. D'abord, parce que nous sommes dans un des lieux rattachés à la légende d'Arthur, ce qui est habilement développé dans l'album, qui jongle entre diverses traditions et l'inventivité des auteurs. De même, Excalibur, l'épée magique d'Arthur, se trouve mise en scène. Les paysages sont, selon les habitudes minutieuses d'André Juillard, savamment repris, quoique avec discrétion. Ainsi, dès la page 9, l'île de *Corineus* apparaît tout à fait au St Michael's Mount marquant l'extrémité occidentale de la Cornouaille. Plus tard, le lecteur est invité au château de Tintagel pour approfondir les mystères d'Arthur jusqu'à son tombeau à Avalon.

Une grande nouveauté apparaît : Olrik ne tient pas que le rôle du méchant – même si l'album commence par sa pénétration dans la prison londonienne de Wandsworth. D'une manière évoquant irrésistiblement le comportement d'un autre grand nuisible de la bd, cet Axel Borg que Jacques Martin et certains de ses successeurs ont si souvent opposé à Lefranc, le génie du mal au long fume-cigarette intervient aux côtés des deux sujets de Sa Gracieuse Majesté. Cette dernière n'est ici pas citée, mais on mentionne son mari, le prince Philip, et son fils, le futur Charles III, alors duc de

Cornouailles, bien que les auteurs aient préféré ne pas exploiter le filon.

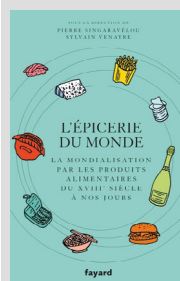
On peut donc, comme d'habitude, aller boire un whisky au Centaur Club des deux héros, vibrer avec l'« *Union Jack, symbole de l'unité indéfectible de tous les Britanniques* » et admettre que l'« *esprit rationnel et scientifique a été sérieusement ébranlé dans cette affaire* ». ■

GIHÉ.

Art de vivre

La mondialisation par le menu

L'Épicerie du monde. La mondialisation par les produits alimentaires du XVIII^e siècle à nos jours, par Pierre Singaravélou et Sylvain Venayre (dir.), Fayard, 2022.



Ce savoureux pavé de 432 pages, a été mijoté aux petits oignons par des historiens sous la direction de Pierre Singaravélou et Sylvain Venayre. Il présente, à travers un panier bien garni, l'impact de la mondialisation sur l'alimentation depuis le XVIII^e siècle. Si les migrations, les guerres, les colonisations ont participé de la circulation des produits alimentaires, la révolution des transports, les avancées scientifiques et technologiques ont permis une augmentation et une accélération des échanges et ont conduit à modifier grandement ce qui se retrouve dans nos assiettes.

Certains passages de l'ouvrage sont savoureux à souhait, tel le récit des voyages du cassoulet, évoquant « une cuisine française aux racines paysannes », jusqu'à Tokyo ou sur les plus grandes tables de New York, après avoir accompagné les soldats français lors des deux Guerres mondiales. D'autres sont un peu plus difficiles à avaler, comme lorsque l'on découvre que les arômes artificiels de vanille peuvent être produits à base des sécrétions anales du castor, de déchets de dérivés de pulpe de papier ou encore de bouses de vache !

Le menu proposé, plutôt très alléchant dans son ensemble, est composé de 88 ingrédients, plats, produits, spécialités, boissons, et se déguste au gré de ses envies, sans risque d'indigestion.

M. B.





Congrès 2024 de la NAR

Les motions présentées au congrès

La Nouvelle Action royaliste tiendra son congrès les 14 et 15 décembre. Nous publions les deux motions soumises au vote des participants. Le compte rendu des travaux et la motion de politique générale approuvée par les congressistes seront publiés dans notre numéro 1292 du 16 janvier.

MOTION FRANCE D'OUTRE-MER

Le statut des anciens DOM-TOM a été réactualisé en 2003 pour répondre à l'évolution de leurs populations et aux exigences de leurs situations régionales. Ils sont devenus des DROM (départements et régions d'OM) pour les anciens départements d'OM, et des COM (communautés d'OM) pour les anciens territoires d'OM. Pour autant, la révision constitutionnelle de 2003 maintient en préambule que « la République reconnaît, au sein du peuple français, les populations d'outre-mer dans un idéal commun de liberté, d'égalité et de fraternité ». Si cette révision semble satisfaire aux besoins d'autonomie de la France d'outre-mer, il n'en reste pas moins que leurs relations avec l'État sont sensibles et peuvent vite devenir conflictuelles, comme Mayotte, la Nouvelle-Calédonie et la Martinique l'ont prouvé en 2024. L'État doit y être très attentif pour pouvoir leur donner rapidement des réponses appropriées.

Deux évolutions majeures du monde se sont produites depuis le début du siècle, qui donnent maintenant à cette France d'outre-mer des responsabilités et un poids nouveaux :
– d'une part, les bouleversements géostratégiques, en particulier dans l'Indo-Pacifique, où la France est présente dans l'océan Indien (Réunion, Mayotte, îles Éparses, Terres australes) et l'océan Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Wallis-et-Futuna, Polynésie française), mais aussi dans l'Atlantique (Antilles françaises, Saint-Pierre-et-Miquelon, Guyane). Ces territoires font d'ailleurs de notre pays le seul de l'Union européenne géographiquement présent dans le Pacifique, où se cristallisent les confrontations entre les États-Unis et ses alliés d'un côté (Japon, Australie, Nouvelle-Zélande, etc.) et la Chine et ses alliés de l'autre ;

– d'autre part, l'évolution des risques climatiques, des pollutions et des pertes de biodiversité qui imposent des actions nouvelles en matière de protection de l'environnement, dans toutes les régions : dans les océans Pacifique, Indien et Atlantique, mais aussi dans les écosystèmes continentaux tropical (Guyane), tempéré (France continentale) et antarctique (TAAF, Terre Adélie). Rappelons que la France est, du fait de ses territoires d'outre-mer, l'un des pays au monde possédant la plus riche biodiversité.

Outre la nécessité où elle se trouve de répondre dans les DROM et COM aux défis lancés par ces évolutions, les initiatives que doit prendre la France présentent aussi une opportunité unique de renforcer l'action de notre pays en portant son effort sur les chantiers critiques que sont l'emploi, la formation, l'activité économique dans ces régions. L'énergie est par exemple un domaine où, avec les nouvelles technologies (SMR, hydrogène), il deviendrait possible aux DROM d'être autonomes, voire exportateurs d'énergie propre. Cette évolution est aujourd'hui d'autant plus indispensable que la diminution préoccupante des populations dans la plupart d'entre eux,

due à la fois à une baisse de fécondité et une émigration massive, ne pourra être corrigée que si de réelles perspectives d'avenir sur place sont offertes à leurs ressortissants.

La Nouvelle Action royaliste rappelle le principe absolu qui fait de tous les ressortissants des DROM et COM des citoyens français qui jouissent de tous les droits fondamentaux que garantit notre pays en matière de citoyenneté, droits (et devoirs) inscrits dans la Constitution et les textes du bloc de constitutionnalité. De ce point de vue, les situations qui se vivent actuellement dans les DROM (Mayotte, Antilles, Guyane) et la Nouvelle-Calédonie constituent autant d'anomalies inacceptables qu'il est urgent de corriger.

Elle demande que les forces armées françaises, et tout particulièrement la Marine nationale, soient fortement renforcées et adaptées, pour surveiller et défendre nos régions et leurs zones économiques, et protéger nos droits internationaux, à la fois par l'affectation de moyens militaires appropriés et la construction de bases de ravitaillement et de défense dans ces territoires, en particulier ceux de l'Indo-Pacifique.



Elle demande que soit mise en œuvre de façon sérieuse la « Stratégie nationale pour les aires protégées » établie en 2019, qui doit constituer 30 % des territoires (ZEE incluses) en réserves naturelles, protégées, suivies et gérées par des instances scientifiques, douanières et policières, tout particulièrement en Guyane, dans les Terres australes, et dans les ZEE des Antilles et des COM du Pacifique. Cela passe par des créations de postes et des recrutements dans le domaine de la protection de l'environnement et du territoire, des formations techniques et scientifiques appropriées, et le renforcement des universités régionales (Universités de Polynésie, de Nouvelle-Calédonie, de la Réunion, des Antilles-Guyane) et des composantes OM des instituts consacrés à ces activités (IFREMER, IRD, CNRS, INRAE, etc.). ■

MOTION FISCALITÉ

La fiscalité est au cœur de l'État. Les questions fiscales ont été le déclencheur de la Révolution française, qui a établi des principes auxquels **la Nouvelle Action royaliste rappelle son attachement : égalité devant l'impôt, imposition à raison des capacités contributives de chacun.**

La politique fiscale est avant tout un outil,

qui doit être utilisé dans le cadre d'une politique visant la justice sociale par la redistribution. À cette fin, la progressivité de l'impôt est essentielle. Cette progressivité doit être augmentée en repensant les tranches d'imposition, notamment de l'impôt sur le revenu.

Comme outil au service des politiques publiques, la fiscalité peut être utilisée à des fins d'incitation, mais un tel usage doit être strictement défini et encadré. Cet encadrement passe par un ciblage attentif des mesures envisagées, et éventuellement par l'exigence de contrepartie de la part des bénéficiaires, afin d'éviter des cadeaux inconsidérés. Dans ce cadre, les nombreuses niches fiscales existantes doivent être rediscutées au regard de l'intérêt de la Nation, et les baisses d'impôts ne doivent pas être utilisées comme un simple outil électoraliste.

L'objectif de réduction des inégalités assigné à la politique fiscale passe par plusieurs moyens. En plus de la progressivité, la priorité doit porter sur une taxation des revenus du capital plus appuyée que celle qui s'applique aux revenus issus du travail. La *flat tax*, qui permet aux plus favorisés de bénéficier d'un régime d'imposition favorable pour leurs revenus issus du capital, doit être réformée.

La fiscalité indirecte, plus injuste car touchant plus durement les plus pauvres, doit être revue. **La NAR soutient également une réforme de l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) ainsi que du calcul des droits de succession.** Ces deux réformes visent à mieux imposer les plus grandes fortunes par la refonte des barèmes d'imposition, la prise en compte des revenus issus du capital, et par des mesures permettant de contrer le brouillage entre biens personnels et biens à usage professionnel qui permet aux plus riches de diminuer leur base imposable.

Face au discours dominant, il convient de toujours distinguer entre les impôts et les cotisations. En la matière, la catégorie des « prélèvements obligatoires », souvent utilisée dans les discours, est une construction trompeuse, qui vise à grossir artificiellement l'imposition des Français en leur faisant oublier que les cotisations constituent pour eux du salaire différé.

Les fraudes étant une source de pertes importantes pour l'État, **la NAR appelle à donner à l'administration fiscale les moyens légaux et humains d'assurer un contrôle efficace des particuliers et des entreprises.** Il convient également de mieux identifier et contrer les pratiques des grandes entreprises et des détenteurs de très hauts revenus pour contourner l'impôt.

Pour renforcer le consentement à l'impôt, principe essentiel établi en France par la Révolution de 1789, il importe de garantir des services publics de qualité, condition pour que le citoyen-contribuable puisse apprécier la nécessité de sa contribution. Une plus grande transparence concernant l'usage des fonds publics servirait aussi cet objectif.

La politique fiscale est un instrument de souveraineté à la base du processus de construction de l'État. La fédéralisation européenne, qui veut désormais donner à l'Union européenne des compétences fiscales, doit être rejetée. Si la coopération internationale dans ce domaine peut être utile voire nécessaire, il faut toutefois sortir du leurre que représente l'idée d'une taxation à l'échelle internationale, qui nécessiterait que tous les pays du monde se mettent d'accord sur des règles contraignantes, que tous appliqueraient

ensuite sincèrement. Enfin, il faut penser les moyens nécessaires à une véritable lutte contre les paradis fiscaux, qui sorte des suites de « listes noires » politiquement motivées et sans effets concrets.

En matière budgétaire, l'absence de déficit n'est pas un absolu. La notion de déficit en pourcentage du PIB est un contresens, et les règles maastrichtiennes, sans fondement économique, ne sont que des compromis politiques improvisés dans les années 1990. L'ampleur de la dette nationale est un sujet préoccupant, mais cette question ne doit pas être qu'un prétexte à la casse sociale. L'audit de cette dette est une nécessité.

Les finances publiques doivent être saines et gérées avec sérieux, mais l'État doit pouvoir utiliser son budget dans l'intérêt national. La dépense publique peut ainsi soutenir des politiques de développement, qui elles-mêmes engendreront de nouvelles recettes pour l'État. Ces recettes fiscales et non fiscales seront maintenues si le patrimoine et les entreprises publiques cessent d'être bradées et privatisées à vil prix. ■

Brèves royales

Focus sur l'Espagne.



■ **3 novembre. Païporta.** – Visite du roi Felipe VI et de la reine Letizia dans la commune sinistrée de Païporta, proche de Valence, accompagnés du Premier ministre et du chef de l'exécutif régional. La presse espagnole et internationale rend hommage à la force de caractère du couple royal face aux victimes des inondations du 29 octobre et aux manifestations de colère, témoignant du prestige de la fonction royale au-dessus des politiques nationaux et régionaux mis en cause, qui ont dû être évacués. Le roi avait pu poursuivre son parcours parmi la foule.

■ **12 novembre. Valence.** – Visite du roi en uniforme de simple militaire en treillis, accompagné de la seule ministre de la Défense, aux quelque 8500 militaires des trois armes envoyés sur place dans la région de Valence

pour une aide humanitaire d'envergure : il en a rencontré 2500 sur la base Jaime I à Bétera, au nord de Valence, puis a embarqué sur le navire Galicia dépêché dans le port de Valence, enfin en a croisé 600 sur le site de la foire de Valence transformé en base arrière.

■ **13-15 novembre. Cuenca.** – Voyage aller-retour du roi en Équateur, avec le seul ministre des Affaires étrangères, où il devait assumer la présidence du 29^e Sommet ibéro-américain. La plupart des dirigeants sud-américains étaient empêchés du fait de la simultanéité avec deux autres Sommets : APEC (Coopération économique Asie-Pacifique, qui inclut les pays sud-américains à façade pacifique) à Lima, et G20 (pays industrialisés et émergents) à Rio de Janeiro. Le roi souffrait aussi de la concurrence du chef d'État chinois en visite d'État au Pérou et au Brésil. Il n'y eut aucun consensus et aucune déclaration finale. Le 30^e Sommet aura lieu en Espagne en 2026. L'un des défis sera de réfléchir à l'avenir du système ibéro-américain.

■ **19 novembre. Valence.** – Seconde visite du roi et de la reine dans la région sinistrée, dans les communes de Chiva, Utiel et Letur (province d'Albacete), accompagnés de la ministre du Logement et de l'Agenda urbain et du chef de l'exécutif régional. Le couple royal a été vivement applaudi.

■ **26 novembre. Estoril (Portugal).** – Ouverture, par le roi Felipe VI, du 10^e forum de l'Alliance des civilisations des Nations unies, en compagnie du président du Portugal et du secrétaire général de l'ONU, António Guterres, ancien Premier ministre du Portugal. Le 1^{er} forum s'était tenu à Madrid en 2007, le 9^e s'est tenu à Fès (Maroc) en 2022. L'Alliance des civilisations, lointain écho du « dialogue entre les civilisations » du président iranien Mohammad Khatami en 2001, est à l'origine une initiative du Premier ministre espagnol José Luis Zapatero en 2005. Le haut représentant depuis 2019 est également espagnol, Miguel Angel Moratinos, ancien ministre des Affaires étrangères et haut représentant de l'UE au Moyen-Orient. L'idée est de lutter contre le fondamentalisme et de favoriser les échanges avec le monde musulman.

MARIE-JO YORK.

Rectificatif au n° 1288 : Il fallait lire : le prince de Galles prône un style de monarchie plus « empathique » (et non *emphatique*). Empathie déployée ci-dessus par le roi d'Espagne.



Le n° 6 de *Cité* (novembre 2024) est paru.

Dossier : États-Unis et Europe, les liaisons dangereuses, par Dominique Decherf, Augustin Belloc, Olivier de Maison Rouge et Frédéric Farah. Entretiens avec Marie-Christine Bonzom, Catherine Durandin et Olivier Amiel. – Chroniques : Idées, lettres, cinéma, expositions, société.

Pour acheter ce numéro (12 €) ou s'abonner (2 numéros par an, 20 €), aller sur le site de la revue : <https://revuecite.fr/abonnement/>

Maison de France



■ **Mgr le comte de Paris, vendredi 22 novembre, échange avec les agriculteurs en colère.** « Face au dédain et dans l'indifférence la plus totale, ils se battent pour vivre, et pour nos territoires. Respect et soutien » commente le prince.

Rejoignez-nous ! Abonnez-vous !

Je m'abonne à *Royaliste*

VERSION PAPIER ☐ TROIS MOIS (25 €) ☐ SIX MOIS (40 €)

☐ UN AN (65 €) ☐ UN AN SOUTIEN (135 €)

VERSION PDF ☐ UN AN (45 €) ☐ UN AN SOUTIEN (55 €)

☐ Je paye par chèque ou virement bancaire à l'ordre de **Spfc-Acip**.

Nom/prénom :

Adresse :

Code postal/Ville/Pays :

Tél. portable : ... Courriel :

Bulletin – réponse à retourner avec votre chèque ou virement à

Spfc-Acip, 60 rue de Fontenay 92350 LE PLESSIS-ROBINSON

Iban FR76 3 000 4 001 8 700 0102 0632 510 BIC BNPAFRPPXXX

Les informations sont destinées à *Royaliste*. Elles sont enregistrées dans notre fichier à des fins de traitement de votre abonnement. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et au RGPD du 27 avril 2016, elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, à la portabilité des données et à la limitation des traitements ainsi qu'au sort des données après la mort. Pour cela écrire à l'adresse du journal, en joignant une photocopie de votre pièce d'identité.

Royaliste

Directeur politique :

Bertrand Renouvin

Directeur de la publication :

Yvan Aumont

Rédaction : Bloc C – B.A.L 13

36-38, rue Sibuet, 75012 Paris

lejournald@nouvelle-action-royaliste.fr

ISSN 0151-5772

Publié par la NAR

Siret : 897 894 127 00017

Édité par Spfc-Acip

Siret : 418 382 149 00015

Imprimé par Atenor

Siret : 398 678 219 00021

Dépôt légal à publication - CPPAP n° 0425 D 84



D.R.

Par Bertrand Renouvin

Non au Mercosur !

A une forte majorité, les députés se sont opposés au projet d'accord commercial entre l'Union européenne et les pays du Mercosur. Les sénateurs ont voté dans le même sens, à l'unanimité moins une voix. C'est une bonne nouvelle. Elle laisse cependant planer de lourdes ambiguïtés et n'annonce pas la mise en échec de l'accord.

Nous ne sommes pas les seuls à remarquer le lourd parfum d'hypocrisie qui flotte sur les députés macroniens. Ils ont certes voté le 26 novembre en faveur de la déclaration gouvernementale d'opposition au Mercosur. Pourtant, le 23 juillet 2019, ils avaient fait passer, contre les opposants de droite et de gauche, le texte sur l'accord de libre-échange avec le Canada (CETA). Il va presque sans dire que les convictions libre-échangistes régulièrement exprimées par Yaël Braun-Pivet, Aurore Bergé et de nombreux parlementaires ont été mises entre parenthèses par peur de la révolte paysanne qui anime nos rues et nos routes.

Le gouvernement n'est pas blanc-bleu dans cette affaire. Le Premier ministre a certes pris l'initiative du texte d'opposition à l'accord et souhaité qu'il soit débattu à l'Assemblée nationale, mais comment se fait-il que le texte publié sur le site du ministère des Affaires étrangères soit toujours favorable au Mercosur ?

Il est vrai que l'Élysée et Matignon répètent depuis des semaines que l'accord n'est pas acceptable « en l'état » et que la France s'efforce de réunir une minorité de blocage. Mais pourquoi les autorités se mobilisent-elles seulement dans l'ultime phase de négociations qui se sont poursuivies pendant 25 ans ? Les réserves exprimées par Emmanuel Macron depuis 2019 ne remettaient pas en question le Mercosur, si l'on en croit les déclarations alambiquées de Stéphane Séjourné, alors ministre des Affaires étrangères, devant le Sénat le 16 janvier dernier. Une fois de plus, nous assistons à un exercice d'improvisation polyphonique, mais celui-ci est lourd de dangers pour Emmanuel Macron comme pour toute gouvernance oligarchique.

Les arguments contre le Mercosur sont connus et justifiés. La concurrence déloyale des produits sud-américains, en raison des différences de normes, sera violemment ressentie par les éleveurs de bovins et dans l'aviculture. Dégâts sanitaires (en raison de l'utilisation de produits interdits dans l'Union européenne), menaces sur les sucreries françaises et risque de déforestation massive au Brésil : les conséquences funestes sont nombreuses mais la Commission persiste à négocier sous la pression expli-

cite de onze pays, dont l'Allemagne qui veut exporter ses automobiles. Également favorable à l'accord, le patronat français mobilise ses réseaux d'influence dans les médias et il serait étonnant qu'il ne fasse pas pression sur le gouvernement.

Confrontés à l'inertie passée de la classe dirigeante et à leurs propres attermoissements, pris au piège de leur dogmatique néolibérale, Emmanuel Macron et Michel Barnier tentent de calmer les paysans mobilisés par la Coordination rurale et la Confédération paysanne – mais sans engager une épreuve de force avec la Commission européenne. Pourtant, les motifs ne manquent pas.

Bruxelles ne se contente pas de négocier les traités de libre-échange dans l'opacité, au mépris des Parlements nationaux. Nous nous souvenons que le CETA est en application provisoire depuis 2017 alors que le traité n'est toujours pas ratifié. Emmanuel Macron a laissé faire. Et pourquoi ne s'est-il pas opposé à la décision qui consiste à scinder les traités en deux parties – l'une politique et l'autre commerciale – pour contourner le droit de veto des États et leur examen par les Parlements nationaux ? Dans le cas du Mercosur, l'accord actuellement discuté se ferait sur le volet commercial, ce qui permettrait un vote à la majorité qualifiée, soit quinze États représentant au moins 65 % de la population de l'Union. Pourquoi Emmanuel Macron ne s'est-il pas opposé à cette manœuvre antidémocratique ? Pourquoi se contente-t-il de rechercher une minorité de blocage qui nécessite la réunion de quatre États représentant 35 % de la population ? En cas d'échec, le Jupiter déchu affirmera qu'il a tout tenté et qu'il faut s'incliner, alors qu'il s'est contenté de finasser.

Occupés à se tirer d'un mauvais pas, l'Élysée et Matignon ne voient pas qu'ils mènent un combat d'arrière-garde. Comme l'hiver dernier, les paysans mobilisés par la Coordination rurale et la Confédération paysanne ne s'opposent pas seulement au Mercosur. Ils veulent en finir avec le libre-échange qui dévaste tout à la fois notre agriculture et notre industrie. Les révoltés bénéficient d'un soutien populaire massif et de la sollicitude intéressée des oppositions de droite et de gauche. L'abandon du libre-échange suppose une refonte de l'Union européenne, donc l'ouverture d'une crise avec Bruxelles et Francfort, assortie de la mise en œuvre immédiate de tarifs protecteurs de l'activité nationale pour montrer que la France a cessé de finasser. Les partis d'opposition sont-ils décidés à un protectionnisme salubre, dont les principes et les modalités ont été maintes fois explicités ? Nous nous efforçons de l'espérer. ■

Sommaire

Page 2 Notre défense préservée ?

Page 3 Le « nœud gordien » électrique. – Sur le mur de Jean Chouan.

Page 4 R.N. : La tentation libérale. – La politique au crible.

Page 5 La souveraineté : un défi pour la France.

Page 6 Budget : La copie Barnier. – La quinzaine sociale.

Page 7 La majorité mondiale.

Page 8 Allemagne : une double crise.

Page 9 Voix étrangères. – Les Faits marquants.



Pages 10-11 Du héros à la victime.

Page 12 Macron et ses comités Théodule.

Pages 13-14 Les Livres : Georges-Henri Soutou – Christian Salmon – Nicholson Baker.

Page 15 Les Idées : La politique selon Dante.

Page 16 Exposition : Quand la Révolution bascule.

Page 17 Signé Olrik. – L'Épicerie du monde.

Page 18 Les motions présentées au congrès de la NAR.

Page 19 Brèves royales. – Maison de France. – Cité.

Page 20 Éditorial : Non au Mercosur !